



CONTRAT DE PAYS 2010-2012



CONTRAT DE PAYS

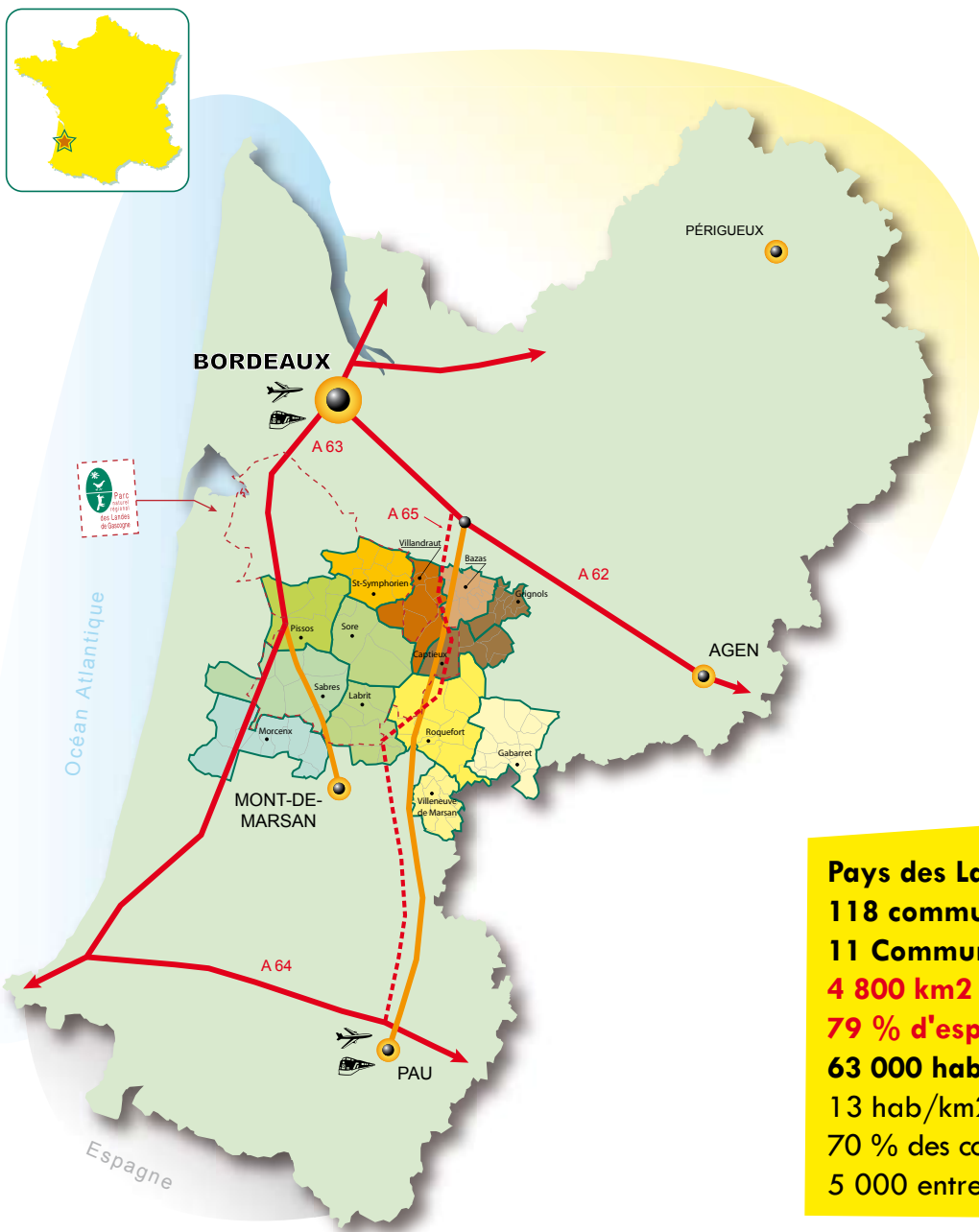
2010-2012

Ce document est le résultat d'un travail de deux années de concertation
Il a été rédigé et mis en forme par l'équipe technique du Pays des Landes de Gascogne.
L'Assemblée Générale du Pays l'a validé le 18 septembre 2009.



SOMMAIRE

PRÉAMBULE	P.7
LE CONTEXTE	P.8
LES NOUVELLES PRIORITÉS	P.11
LE PROJET	P.12
FICHES ACTIONS : AXE 1	P.14
FICHES ACTIONS : AXE 2	P.22
FICHES ACTIONS AXE 3	P.35
TABLEAUX FINANCIERS	P.57
ANNEXES	P.62



> CARTE D'IDENTITÉ

Pays des Landes de Gascogne
118 communes
11 Communautés de Communes
4 800 km² - Plus grand Pays d'Aquitaine
79 % d'espace boisé
63 000 habitants
 13 hab/km²
 70 % des communes ont moins de 500 habitants
 5 000 entreprises

PRÉAMBULE

LA politique contractuelle a été une des bases sur laquelle le développement du territoire de la Haute Lande a pu être mené et réussi car les acteurs locaux y ont trouvé non seulement des financements appropriés à leurs projets mais aussi une méthode source de stimulation et productrice d'initiatives.

On peut s'interroger où en serait ce territoire s'il n'avait pas pu contractualiser c'est-à-dire bénéficier de la confiance des partenaires et de soutiens adaptés et assurés.

Aujourd'hui les résultats de ce processus sur le territoire sont indéniables non seulement sur le plan de la dynamique démographique mais aussi sur le plan de son niveau de développement (infrastructures, équipements publics, services, économie...).

C'est la démonstration que l'action collective peut être porteuse de résultats pour peu qu'elle s'organise autour d'objectifs clairs, réalistes et partagés.

Aujourd'hui, pas une commune du Pays des Landes de Gascogne ne peut dire qu'elle n'a pas tiré parti de cette démarche.

Poursuivre dans cette voie nous semble essentiel, même s'il nous faut être plus exigeant dans nos priorités et mieux mettre encore nos choix en perspective.

Si nous n'en étions pas convaincus, la tempête Klaus est là pour nous rappeler qu'isolés dans nos petites communes, nous aurions bien du mal à être entendus.

Ce projet de contrat, au-delà des soutiens aux opérations indispensables à notre développement, nous permet aussi d'intégrer des aides particulières d'après tempête par exemple pour la recomposition paysagère, et de poser le problème de la prise en charge des dégâts sur la voirie.

Ce projet prépare aussi les pistes de futurs programmes ouvrant de nouvelles voies de développement pour notre territoire comme par exemple le schéma de l'habitat, la charte forestière, le plan climat, le plan d'accueil d'activités lié aux TIC ...

Au moment où certains remettent en cause le bien-fondé de ces organisations territoriales, notre bilan collectif, et les perspectives à venir montrent tout leur intérêt, voire pour un territoire comme le nôtre, leur impérieuse nécessité.

Continuer à réussir la mise en œuvre de tels contrats de manière responsable dans le respect de nos engagements, continuer à faire preuve d'exemplarité, d'innovation, de solidarité reste pour notre territoire des conditions essentielles à son développement durable et harmonieux. ■

Dominique COUTIERE

Président du Pays des Landes de Gascogne

1. LE CONTEXTE

RAPPEL

La Charte du Pays a été adoptée en 2003, après un long processus de réflexion et de concertation. Un premier Contrat de Pays a été mis en place de 2004 à 2007, déclinant en projets opérationnels les trois orientations majeures de la Charte, dans le domaine de la gestion de l'espace, du développement économique et du développement des services.

Un bilan du contrat a été réalisé fin 2007. Il a montré un niveau de réalisation fin 2006 de plus de 20 millions d'euros, sur 33 millions d'euros de prévus. Il convient de rajouter à ce bilan des opérations en cours de réalisation en 2007. Elles augmentent de près de deux millions d'euros le montant des réalisations. Enfin quelques grosses opérations ont été différées comme des salles de spectacles, des infrastructures économiques, qui sont reprises dans le nouveau contrat.

En terme qualitatif par rapport aux urgences affichées, le Contrat de Pays a permis la mise en place de démarches exemplaires :

- en terme de gestion de l'espace :

une politique d'urbanisme générale et coordonnée sur le Pays, permettant aux collectivités de se doter d'outils de gestion de l'espace pour mieux maîtriser les évolutions. Aujourd'hui la quasi-totalité des communes du Pays en est dotée.

- en terme de services de proximité :

la mise en place de services à l'enfance qui faisaient défaut, et qui se structurent en réseau territorial, le maintien d'un accès aux soins satisfaisants, dans le cadre d'une stratégie territoriale d'organisation des professionnels et de création de maisons de santé.

Ce contrat a permis aussi de stabiliser sur le Pays une ingénierie territoriale, action importante pour un territoire composé presque exclusivement de petites communes ou de Communautés de Communes aux ressources limitées, ne leur permettant pas de se doter de moyens humains souhaitables.

LE CONTEXTE FIN DES ANNÉES 2000

Par rapport au début des années 2000 le contexte local est différent sur divers plans, avec un fait majeur qui bouleverse la situation à savoir la tempête Klaus du 24 janvier 2009.

Au plan institutionnel

Les élections municipales du mois de mars 2008 ont amené le renouvellement des délégués au GIP-ADT et au sein des Communautés de Communes. L'Assemblée générale du 15 mai 2008, a confirmé l'organisation du Pays, et celle du 4 juillet 2008, l'intérêt renouvelé des collectivités pour le Pays, en confirmant les orientations et les programmes engagés.

De plus, le Pays a retrouvé sa configuration initiale du périmètre d'étude avec l'adhésion de la CDC du Paroupien qui a demandé son rattachement au Pays des Landes de Gascogne, ce qui a été accepté à l'unanimité par l'assemblée générale

Le Conseil de Développement a de son côté renouvelé son Conseil d'Administration, admis de nouveaux membres et élu un nouveau Président qui a fixé un nouveau cap et confirmé la convention avec le Pays.

Au plan territorial

Les mutations et les évolutions pressenties au début des années 2000 se sont confirmées. Ainsi la croissance démographique n'a pas été démentie par les recensements et les derniers ont confirmé ce changement majeur, avec une croissance de plus de 1% par an.

Cette nouvelle croissance avec les effets qu'elle entraîne, bouleverse l'approche du développement du territoire. En effet le bond de la construction neuve qu'elle provoque (multiplié par 3) , l'apport de population nouvelle avec le changement sociologique qu'elle engendre, l'impact sur l'identité territoriale qu'elle induit, oblige à préciser les objectifs du développement. Si dès la charte la gestion de l'espace avait été perçue comme un enjeu, et le reste encore, aujourd'hui c'est la finalité de ce développement qui est en cause. L'apport de population ne suffit pas, n'est pas une fin en soi , il doit être aussi porteur de développement économique, seule façon de se donner les moyens de financer cet accueil, mais surtout seule façon de fixer durablement la population sur le territoire.

Cet impératif s'impose encore plus avec le surenchérissement du coût des transports, qui va modifier les choix de vie, et certainement le mode d'habiter, et de travailler en suscitant le rapprochement du lieu de résidence et du lieu de travail.

Aujourd'hui il devient impératif pour les zones qui attirent plus pour leur cadre de vie, de créer de l'emploi, pour se prémunir d'une éventuelle re-désertification liée au lieu d'emploi.

Le territoire a des atouts pour réussir cet enjeu : sa situation géographique au cœur de l'Aquitaine, dont la création de l'A 65 va encore plus faciliter l'accès, son espace denrée rare à un prix très attractif, et aux caractéristiques très attrayantes, mais aussi son cadre de vie aujourd'hui plus attrayant avec les équipements et les aménagements réalisés en 20 ans, et enfin le volontarisme de ses responsables qui a caractérisé cette longue démarche de développement local et qui est toujours vivace.

Un événement exceptionnel et déstabilisateur : La tempête Klaus

Cet événement imprévu a frappé la quasi totalité du Pays, et a eu son plus gros impact au cœur du territoire du Pays. Du jour au lendemain c'est tout un équilibre qui a été bouleversé au plan économique, social, environnemental, écologique et culturel. Au cœur du territoire c'est plus de la moitié de l'espace forestier qui a été abattu, c'est plus de la moitié du patrimoine forestier communal qui a été détruit, c'est près de 4 millions d'euros de perte annuelle de produit pour la soixantaine des 118 communes du Pays propriétaires de patrimoine forestier, c'est tout un tissu économique fragilisé (cf annexes dossier impacts de la tempête).

Aujourd'hui 4 mois après la tempête les incertitudes restent fortes quant aux perspectives pour le territoire, et la simultanéité de la tempête et de la crise économique n'encouragent pas à l'optimisme pour ce territoire encore fragile.

Néanmoins, **très vite après cet événement les élus du Pays se sont collectivement mobilisés et ont adopté une déclaration solennelle affirmant leur volonté de préserver le caractère forestier du territoire** (cf annexes). C'est à partir de cette position claire que le Pays a défini sa stratégie et ses priorités d'après tempête.

2. LES NOUVELLES PRIORITÉS : « PRÉSERVER L'ATTRACTIVITÉ DU PAYS »

Dès l'année 2007 face aux mutations du territoire les élus du Pays avaient réaffirmé les trois priorités initiales, gestion de l'espace (urbanisme, habitat) développement économique, développement des services, tout en affinant l'objectif. Face au risque du tout résidentiel, la consolidation de bassins de vie infra Pays, devient un impératif. Le développement économique était donc placé au cœur du projet.

Mais la tempête par son ampleur bouleverse le territoire, et au-delà de l'impact économique affecte son attractivité qui ces dernières années a généré un fort développement démographique. Elle frappe aussi un territoire encore fragile qui commençait seulement à recueillir les fruits de ses longs efforts.

Le territoire se trouve donc très affaibli, et avec moins de ressources (*perte du produit forestier*), pour faire face à l'obligation de rebâtir son attractivité, de poursuivre ses efforts de développement (*ex services*) tout en assumant de nouvelles charges (*reconstruire les dégâts causés par la tempête*).

Rester dans une dynamique de développement, tel est l'impératif du territoire, tout en évitant les dérives que pourraient générer les convoitises sur ce vaste espace saccagé et désormais à la valeur économique très affaiblie.

Les responsables locaux ont rapidement affirmé leur volonté de préserver le caractère forestier de cet espace. Ils ont traduit cette volonté de manière très solennelle dans le cadre d'une déclaration. C'est sur ces bases claires qu'ils ont reconsidéré les priorités du Pays et ont affiché la reconstruction de l'attractivité du territoire comme un impératif. Ils ont aussi fait valoir, au-delà du rôle économique, le rôle majeur de cette forêt dans la qualité paysagère de l'espace, mais aussi dans la protection de la qualité des importantes réserves d'eau souterraine, et comme piège à carbone.

La forêt n'est donc pas seulement une matière première, elle est un élément identitaire d'un territoire, elle est aussi un bien commun et sa conservation participe de l'intérêt général.

Au regard de ces nouveaux enjeux territoriaux trois priorités ont été retenues :

- **en matière spatiale : préserver l'identité forestière du territoire**
- **en matière économique : pallier l'impact économique de la tempête en stimulant la diversification économique**
- **en matière de cohésion territoriale : poursuivre le développement de l'offre de services de proximité**

3 . LE PROJET DE CONTRAT

Préserver l'identité forestier du territoire

Actions innovantes

- Actions sur le paysage
 - Aide à la replantation de végétaux dans les zones urbanisées (bourg, lisière, airiaux..)
 - Conseil d'un paysagiste
 - Sensibiliser à l'identité forestière (manifestations...)
 - Favoriser un aménagement cohérent des réseaux (pour mémoire)
 - Favoriser un remembrement urbain cohérent (mission d'ingénierie auprès des communes)
 - Contribuer à la prise en compte du bois de pin dans le mobilier urbain contemporain (études...)
- Écolotissement (étude pour mémoire)
- Quillet (mémoire)

Actions structurantes

- Charte forestière
- Agenda 21 local (plan climat)
- Actions sur l'habitat : étude sth (pour mémoire) et actions en découlant : préservation patrimoine bâti, développement d'un habitat intégré, mise en oeuvre d'opah thématique...
- Equipements culturels (cercles , 1 salle spectacles, 2 salles culturelles, 2 modernisations cinéma)

Pallier l'impact de la tempête en stimulant la diversification économique

Actions innovantes

- Infrastructures économiques innovantes (écopôle)
- Les tic au service d'une stratégie de développement (études)
- Énergies renouvelables (photovoltaïque : pour mémoire CdC du Gabardan, aide innovation de trackers ; étude zone de développement éolien)
- Étude salariés

Actions structurantes

- Zones d'accueil d'entreprises (étude et ou création : 4 projets)
- OCM «élargie» (étude, ingénierie, actions collectives, investissements)
- Éco-tourisme (pour mémoire)

Poursuivre le développement de l'offre de services de proximité

Actions innovantes

- Personnes âgées (*concept nouveau d'hébergement pour personnes âgées encore autonome : étude et réalisation*)
- Réseaux enfance jeunesse (*projet collectif , formation action des professionnels*)
- Pôles numériques (*ingénierie, équipements*)
- Réseau fibres optiques : Morcenx (*pour mémoire*)
- Hôtel social Morcenx
- Mutualiser réseau irrigation et réseau défense incendie (*Sivom du bazadais*)

Actions structurantes

- Santé (*4 projets de maisons de santé*)
- Services jeunesse (*4 projets communautaires*)
- Services personnes âgées (*portage repas, accueil de jour, CIAS*)
- Équipements sportifs

La coopération

Actions partenariales

- Avec le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne et le pays du Bassin : leader, éco-tourisme, manifeste tempête, agenda 21 local (*ingénierie*)
- Avec le Parc : mutualisation des moyens techniques (*urbanisme, tourisme*), Observatoire commun

**PRÉSERVER L'IDENTITÉ FORESTIÈRE
DU TERRITOIRE**

DÉFI	CONCEVOIR ET METTRE EN OEUVRE UNE POLITIQUE DU LOGEMENT POUR LE PAYS
TITRE DE L'ACTION	SCHÉMA TERRITORIAL DE L'HABITAT
CONTEXTE	<p>Le Pays est devenu un territoire d'accueil, profitant de sa situation géographique favorable au coeur de l'Aquitaine, mais aussi de son cadre de vie unique, avec son vaste espace forestier.</p> <p>En matière d'habitat, cette évolution se caractérise notamment par une forte hausse du nombre de constructions nouvelles, qui a été multiplié par 3 ces dernières années, pour s'établir à un rythme moyen de 600 constructions nouvelles par an.</p> <p>Aujourd'hui, le marché de l'habitat se situe à une phase charnière. Les mutations récentes ont fait apparaître un certain nombre de problématiques (raréfaction du foncier, hausse des coûts de l'immobilier bâti et non bâti, manque de diversité de l'offre de logements...) nécessitant la mise en oeuvre d'une politique globale en matière d'habitat : le Schéma Territorial de l'Habitat.</p>
OBJECTIFS	<p>Ce schéma a pour ambition de concourir au maintien d'une cohésion sociale forte (en cohérence avec les schémas de développement économique, des services et des TIC) afin de consolider les bassins de vie.</p> <p>Ainsi, en complément des documents de planification mis en place (PLU et cartes communales), l'élaboration du STH a pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> d'identifier les nouveaux besoins en matière de logements au regard des récentes évolutions démographiques et de la stratégie de peuplement recherchée par le Pays, de conforter les efforts réalisés pour assurer la mixité urbaine et sociale par le développement d'une offre de logements variés et innovants (petites tailles, privé, social...), de proposer des pistes opérationnelles pour la conception d'un habitat plus intégré au territoire sur les plans architecturaux et environnementaux.



DÉFI	CONCEVOIR ET METTRE EN OEUVRE UNE POLITIQUE DU LOGEMENT POUR LE PAYS
TITRE DE L'ACTION	SCHÉMA TERRITORIAL DE L'HABITAT
DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTENU, MÉTHODE, OUTILS)	<p>Le STH se réalise en 3 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un diagnostic général de l'Habitat sur l'ensemble du Pays des Landes de Gascogne prenant en compte les aspects sociaux, économiques, environnementaux et culturels. Il analysera aussi les mutations en cours au regard du projet de développement territorial défini dans la charte du Pays. Cette étape s'appuiera sur le "porter à connaissance" de l'Etat. - Un document d'orientation qui définit les enjeux territoriaux en matière de cohésion sociale et d'identité territoriale. Ce document doit identifier les objectifs et les grandes lignes d'une politique de l'Habitat qui permettent de répondre à un double enjeu de développement démographique maîtrisé et de cohérence territoriale renforcée. - Un programme opérationnel décliné à l'échelle des territoires pertinents et qui définit des objectifs quantifiés sur lesquels s'engageront les collectivités et les partenaires à travers la contractualisation sous forme de PLH (Programme Local de l'Habitat). Ces différents PLH, outils de planification stratégique auront une durée d'au moins 6 ans. - Le Pays réalisera en interne une partie des études de diagnostic en collaboration avec le bureau d'études. Il assurera également le suivi des autres phases de l'étude.
ECHÉANCIER	Décembre 2008 à décembre 2009
EFFETS POSITIFS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure adéquation entre l'offre et la demande de logements (diversité) - Résorption des problématiques de l'insalubrité et de la vacance
INDICATEURS D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de PLH signés de manière concomitante - Nombre de logements locatifs créés - Nombre d'OPAH engagées
PERSONNES / PARTENAIRES / CONCERTATION	Etat, Conseil Régional, Conseil Général des Landes
BUDGET ESTIMATIF	80 000,00 euros

DÉFI	COHÉSION SOCIALE ET ACCUEIL DE POPULATION
TITRE DE L'ACTION	SOUTIEN À UNE POLITIQUE DYNAMIQUE DE L'HABITAT SUR LE PLG
CONTEXTE	<p>Le Pays, en partenariat et ses Communautés de Communes membres ont décidé fin 2008 de lancer un Schéma Territorial de l'Habitat, outil de réflexion à la future politique de l'Habitat. En effet la pression de la demande en accession, la pénurie de logements locatifs, l'inadéquation entre l'offre potentielle de logements et la demande locale, sont des constats faits par l'ensemble des élus du territoire.</p> <p>De plus il ressort des fréquentations des dernières OPAH une forte demande de la population sur des questionnements qualitatifs d'amélioration du parc de logement (adaptation pour assurer le maintien au domicile, souci de mieux isoler le bâti et recours à de nouvelles énergies pour réduire les charges énergétiques, nécessité de mettre en conformité les assainissements individuels pour répondre à la réglementation nationale et protéger durablement l'espace, enfin usage de matériaux « écologiques » : bois, ouate de cellulose, ...)</p>
OBJECTIFS	<p>Dynamiser la politique de l'Habitat en conseillant les élus pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gérer l'accueil de population (accession, parc locatif, ...) - assurer une mixité sociale (personnes âgées, jeunes, saisonniers, ...) - assurer le maintien au domicile des personnes âgées (logements adaptés, services à la personne, ...) - tendre vers un parc de logement moins énergivore (isolation, énergie chauffage, ...) - Préserver un espace de qualité (matériaux de rénovation, assainissement individuel, assainissement collectif, ...)
DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTENU, MÉTHODE, OUTILS)	<p>L'action consiste d'une part à soutenir les Communautés de Communes et les Communes dans leurs projets relatifs à leur politique de l'Habitat notamment ceux consécutifs au STH et inscrits dans les PLH :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accession / Réflexion avec élus et partenaires techniques / Conception de lotissements, - diversification de parc social / Réflexion avec les élus et les partenaires sociaux et les partenaires financiers / projets innovants de logements ; création de logements HLM et communaux ; réhabilitation du parc existant , ... - Créer des structures adaptées / Réflexion avec les élus et les partenaires sociaux / logements de centre bourg pour personnes âgées, logements étudiants ou stagiaires, ... - Mettre en place des services à la population / Réflexion avec les services sociaux (CCAS ou CIAS) / services à la jeunesse, services santé, services personnes âgées, ... - Soutien des projets cadre de vie / Réflexion avec élus et partenaires techniques / aménagement centre bourg ; bâtiments publics, assainissement collectif et station d'épuration, ...



DÉFI	COHÉSION SOCIALE ET ACCUEIL DE POPULATION
TITRE DE L'ACTION	SOUTIEN À UNE POLITIQUE DYNAMIQUE DE L'HABITAT SUR LE PLG
DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTENU, MÉTHODE, OUTILS)	<p>D'autre part à une sensibilisation de la population :</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer le parc actuel / partenariat ANAH / OPAH , lutte contre l'insalubrité, - mieux conseiller sur les énergies nouvelles / partenariat avec ADEME, ... / OPAH développement durable ; permanences ADEME - mieux informer les propriétaires bailleurs pour qu'ils s'engagent à produire des logements économes en énergie afin de lutter contre la précarité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre / OPAH développement durable ; permanences ADEME <p>Enfin ajuster la politique de l'Habitat en fonction des conjonctures</p> <ul style="list-style-type: none"> - suivi et bilan annuel des opérations inscrites dans le STH. - créer un Observatoire du logement / partenaires publics du secteur du logement / Observatoire ; Outil informatique pour mise en réseau de l'observatoire et des Communautés de Communes - mieux conseiller les habitants / Partenariat avec ADEME, CAF, ADIL, CAUE.... / guichet logement ; permanences, livret de sensibilisation, ...
ECHÉANCIER	2010 à 2013
EFFETS POSITIFS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil de population - Mixité sociale - Maintien au domicile des personnes âgées dans des conditions adaptées - Économie d'énergie et lutte contre la précarité énergétique
INDICATEURS D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de lots en accession et accession sociale - Nombre de logements « sociaux » créés (HLM, communaux, parcs privés) - Nombre de logements privés rénovés (PO et PB) et consommation énergétique économisée
PERSONNES / PARTENAIRES / CONCERTATION	<ul style="list-style-type: none"> - Services habitat de l'Etat, de la Région et des Conseils Généraux - Elus et Membres de la Commission Habitat – Urbanisme du PLG - Acteurs locaux : ANAH, Organismes HLM, ADEME, ADIL, CAUE, CCAS et CMS, CFA et MSA, SPANC, ...
BUDGET ESTIMATIF	Région : soit dans ingénierie Pays / soit 3 000 euros par an sur 3 ans par sous-territoire

DÉFI	UNE GOUVERNANCE AU SERVICE D'UNE RECONSTRUCTION
TITRE DE L'ACTION	AGENDA 21 DU PAYS DES LANDES DE GASCOGNE
CONTEXTE	<p>Les caractéristiques territoriales du Pays ont évolué. Il y a encore peu de temps, le territoire subissait l'exode, désormais la population qui s'y installe est de plus en plus nombreuse. La population locale, qui progresse, a de nouvelles attentes. L'espace, l'un de ses atouts majeurs, est de plus en plus convoité, parfois pour des intérêts contradictoires. Or l'enjeu majeur qui est fixé désormais est de maîtriser la gestion de cet espace au plan local, tout en ayant un projet de développement durable. Dès lors, engager une stratégie de développement durable incluant des objectifs d'équité sociale, d'efficacité économique et d'amélioration de l'environnement est un enjeu majeur pour un territoire souhaitant mener une politique d'accueil dynamique et durable tout en préservant son espace. Le Pays se devait donc de trouver des réponses adaptées et des stratégies pour initier une politique de développement durable.</p> <p>La concrétisation de la mise en œuvre d'un Agenda 21 local s'inscrit dans la suite logique des travaux qui ont été réalisés pour la constitution et aujourd'hui l'application de la charte de Pays et de ses orientations. L'Agenda 21 est un moyen supplémentaire pour bien mettre en œuvre le projet territorial du Pays. Il ancre une dynamique en adéquation avec les atouts du territoire. C'est l'occasion d'expérimenter des actions et d'aller plus loin à travers une démarche globale de développement durable.</p> <p>La tempête du 24 janvier 2009 qui a frappé notre territoire l'a profondément touché et durablement meurtri. Aucune commune du Pays ne semble avoir été épargnée. D'ores et déjà, il importe d'adapter en conséquence la stratégie locale notamment dans l'Agenda 21 local.</p> <p>Outre l'impact économique sur la filière bois, certains dégâts sont très difficiles à évaluer en terme économique : en particulier ceux qui sont relatifs à des fonctions et enjeux non marchands ou à des externalités produites par la forêt : par exemple, la valeur paysagère, la biodiversité, la fixation du carbone.....</p> <p>La perte des ressources communales pour ces communes forestières aura des conséquences sur l'emploi de ces collectivités. Aujourd'hui, les enjeux portent tout autant sur les fonctions sociales et environnementales de la forêt que sur la production stricte de bois de Pin maritime.</p>
OBJECTIFS	Poursuivre la mise en œuvre des actions de l'Agenda 21 du Pays des Landes de Gascogne



DÉFI	
UNE GOUVERNANCE AU SERVICE D'UNE RECONSTRUCTION	
TITRE DE L'ACTION	AGENDA 21 DU PAYS DES LANDES DE GASCOGNE
DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTE-NU, MÉTHODE, OUTILS)	<p>L'année 2009 verra la publication du document final Agenda 21 pour la partie Landaise et l'engagement d'actions pilotes. Ce sera l'occasion de poursuivre sur la partie Sud-Girondine les actions du premier programme opérationnel.</p> <p>Une ingénierie spécifique pour l'animation de la démarche porte plus précisément sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'animation d'ateliers territoriaux : définition des orientations et pistes d'actions du programme, concertation.... - l'élaboration du pré-programme : grandes orientations sous forme d'engagements et défis, déclinaison du programme opérationnel, mode de gouvernance..... - démarrage de la mise en œuvre des actions : appui aux maitres d'ouvrage, actions phares, expérimentations.... - poursuite des actions engagées en Sud-Gironde pour la mise en œuvre du premier programme.
ÉCHÉANCIER	2009-2011
EFFETS POSITIFS ATTENDUS	Pérennité des actions Agenda 21 ayant des impacts positifs sur l'environnement, le social et l'économique
INDICATEURS D'ÉVALUATION	Bilan de la mission et des actions engagées
PERSONNES / PARTENAIRES / CONCERTATION	Pays, Conseil Général de la Gironde, DIREN Aquitaine, Europe (Feader), Conseil Départemental des Agendas 21
BUDGET ESTIMATIF	



DÉFI	« RESSOURCER » LE TERRITOIRE
TITRE DE L'ACTION	CRÉATION ET AMÉLIORATION D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS
CONTEXTE	<p>L'accroissement démographique soutenu sur le Pays des Landes de Gascogne influe sur le sens du « vivre ensemble », avec des risques (aggravation des conflits d'usage, tentation du repli, exclusion) et des bienfaits (revitalisation des villages, redynamisation culturelle, renouvellement des acteurs locaux). Dans ce contexte, les actions favorisant le lien social et la solidarité apparaissent comme une priorité aux yeux des élus et ils l'ont d'ailleurs réaffirmée à l'occasion des réunions de concertation dans le cadre de la démarche Agenda 21.</p> <p>Grâce à des évènements « locomotives » (Musicalarue, festival d'Uzeste, etc.), le territoire est bien repéré dans le paysage culturel estival. En revanche, les initiatives menées tout le reste de l'année mériteraient d'être mieux valorisées auprès de la population, et notamment des nouveaux habitants.</p> <p>De plus, la tempête du 24 janvier, au-delà des dégâts naturels et matériels très importants, a causé un traumatisme profond pour « les gens de la forêt », qui se retrouvent dans un paysage abîmé pour longtemps et dont l'identité, altérée, n'est pas forcément reconnue à l'extérieur.</p> <p>Ainsi, face à un avenir incertain sur l'évolution paysagère, économique et sociale du territoire, il semble important de créer des espaces et des occasions de rencontres, d'ouverture, et de création, pour donner de l'élan et du sens à la reconstruction du territoire, qui ne sera pas forcément à l'identique mais qui devra enrichir l'identité de ce territoire, pour garantir sa cohésion sociale et territoriale.</p>
OBJECTIFS	Promouvoir la création et la diffusion culturelle, comme ressource identitaire et de lien social
DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTENU, MÉTHODE, OUTILS)	<p>6 opérations de création ou d'amélioration d'équipements culturels sont proposées au Contrat de Pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 créations (salle de spectacle à Luxey et salle culturelle à Bazas) - 4 projets d'aménagement (2 salles de cinéma, à Roquefort et Bazas ; un équipement culturel communautaire à Villeneuve-de-Marsan et des Cafés de Pays)
ECHÉANCIER	2009-2011



DÉFI	« RESSOURCER » LE TERRITOIRE
TITRE DE L'ACTION	CRÉATION ET AMÉLIORATION D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS
EFFETS POSITIFS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration quantitative et qualitative de l'offre culturelle de proximité - Une meilleure intégration des nouveaux habitants - Une meilleure qualité de vie
INDICATEURS D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets réalisés - Fréquentation des équipements nouveaux ou améliorés
PERSONNES / PARTENAIRES / CONCERTATION	<ul style="list-style-type: none"> - Parc Naturel des Landes de Gascogne, opérateurs culturels publics et associatifs - Partenaires institutionnels : DRAC, Région, Départements, OARA, IDDAC, ADAM 40
BUDGET ESTIMATIF	



PALLIER L'IMPACT ÉCONOMIQUE DE LA TEMPÊTE EN STIMULANT LA DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE

DÉFI	STIMULER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE
TITRE DE L'ACTION	CRÉATION D'UN ECOPÔLE
MAÎTRE D'OUVRAGE	CDC DE CAPTIEUX-GRIGNOLS
CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire au coeur de la région Aquitaine et inséré dans le périmètre du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. - Un tissu économique peu dense et principalement tourné vers l'industrie bois papier. - Un environnement naturel préservé et de qualité. - Un projet de création de liaison autoroutière A65 Langon-Pau traversant le canton de Captieux (un échangeur).
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer une offre d'accueil d'activités économiques innovantes, diversifiées, complémentaires et valorisant les atouts naturels du territoire. - Développer, renforcer et diversifier le bassin de vie économique local (entreprises, emplois) - Accompagner la dynamique démographique du canton.
DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTENU, MÉTHODE, OUTILS)	<p>La CDC de Captieux-Grignols souhaite innover dans la création d'infrastructure d'accueil d'activités économiques en privilégiant un projet « thématisé » autour des éco-activités, éco-produits et éco-matériaux. Cette orientation stratégique répond à la volonté de contribuer à l'attractivité du territoire en valorisant « économiquement » ses atouts naturels. Ce projet se veut également ambitieux en matière de développement durable pour l'aménagement de l'infrastructure (voiries, espaces verts, éclairages publics, gestion des eaux pluviales) avec le choix de matériaux écologiques ou d'outils préservant l'environnement.</p> <p>Le projet porte sur l'aménagement d'une surface maximale de 10 hectares.</p> <p>L'étude d'opportunité et de faisabilité économique a été réalisée par un bureau d'études et validée par un Comité de Pilotage regroupant l'ensemble des partenaires de la CDC (Octobre 2007- Octobre 2008). Le mode de mise en oeuvre du projet d'aménagement (Comité de Pilotage, groupe de travail) n'a pas encore été défini.</p>
ECHÉANCIER	1er semestre 2010 : acquisition de la maitrise foncière. 2ième semestre 2010 : lancement procédure aménagement de zone



DÉFI	STIMULER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE
TITRE DE L'ACTION	CRÉATION D'UN ECOPÔLE
EFFETS POSITIFS ATTENDUS	Stimuler l'activité économique à l'échelle locale (implantation de nouvelles entreprises, création hors ZAE, reprise d'entreprises, création d'emplois).
INDICATEURS D'ÉVALUATION	Nature des entreprises implantées, nombre d'emplois créés, niveau d'intégration environnementale des projets, nombre créations d'activités hors écopôle sur le territoire.
PERSONNES / PARTENAIRES / CONCERTATION	Communauté de Communes de Captieux Grignols, Pays des Landes de Gascogne, Conseil Général des Landes, Conseil Régional d'Aquitaine, Etat, Chambres Consulaires (CCI et Chambre de Métiers)
BUDGET ESTIMATIF	3,3 millions d'euros



DÉFI	DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ (NUMÉRIQUE) DU TERRITOIRE
TITRE DE L'ACTION	LES T.I.C. SOURCES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : QUELLE STRATÉGIE POUR LE PAYS DES LANDES DE GASCOGNE ?
MAÎTRE D'OUVRAGE	PAYS DES LANDES DE GASCOGNE
CONTEXTE	<p>Les Technologies de l'Information et de la Communication, et plus précisément le Très Haut Débit, détermineront demain l'attractivité des territoires et doivent, dès à présent, être au cœur des réflexions des collectivités sur leurs projets d'aménagements et leurs stratégies de développement. Or, il convient de prendre en considération que les déploiements annoncés par les opérateurs ne concernent que les zones les plus denses. Au-delà se pose la question de l'intervention des collectivités avec des enjeux financiers importants. Parallèlement, la tempête du 24 janvier 2009 qui a frappé le territoire du Pays des Landes de Gascogne l'a profondément touché. KLAUS a provoqué des dégâts considérables en particulier sur les ouvrages de distribution publique d'électricité et de télécommunications. Aucune commune du Pays ne semble avoir été épargnée. Pour rétablir au plus vite une situation « normale » deux motions revendicatives ont été votées par l'Assemblée Générale. Objectifs : consolider, sécuriser et moderniser des services de proximité d'intérêts généraux. C'est donc ici une chance à saisir sur la question du Haut Débit, voire du très Haut Débit. L'après tempête est une opportunité sans précédent pour négocier et favoriser le passage de la desserte historique en cuivre vers une desserte plus performante : la fibre optique. La fibre ne pénétrera pas partout mais il convient d'éviter l'exclusion et d'anticiper les besoins futurs des entreprises, des collectivités et des habitants.</p>
OBJECTIFS	<p>Il convient ici non pas de bâtir un simple plan pour déployer de l'infrastructure, le territoire n'en n'aura pas les moyens, mais plutôt d'imaginer (puis d'animer) un véritable plan de développement, progressif, en lien direct avec l'ambition première de la charte de Pays, la croissance démographique, et où les TIC joueraient ici un rôle majeur pour consolider et accroître l'attractivité naissante du territoire (de l'ordre de 1%/an depuis 1999).</p> <p>Ainsi, trois objectifs principaux seront recherchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - toucher des thématiques fortes qui sont au cœur de la stratégie de développement du Pays des Landes de Gascogne (développement économique, services à la personne...) - avoir des entrées innovantes (concept de e-airial, de e-santé, ...) - anticiper sur les futures utilisations potentielles des T.I.C, qu'elles soient professionnelles ou privées.
DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTENU, MÉTHODE, OUTILS)	<p>L'opération consiste en la réalisation d'un plan de développement TIC. Dans un premier temps un cahier des charges sera réalisé par le Pays. Puis, une fois sélectionné, un bureau d'études sera chargé, en collaboration étroite avec un chargé de mission du Pays, de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réaliser un diagnostic détaillé de la situation locale : le diagnostic devra aller au-delà d'une simple mise à jour de l'état des lieux réalisé en 2005, s'appuyer sur les travaux réalisés par les différents partenaires et acteurs TIC du territoire (AEC, Région Aquitaine, Gironde numérique, ALPI...), et obtenir les meilleures informations possibles, et les plus à jour, auprès des différents opérateurs (repérages des fourreaux, des répartiteurs et de leurs capacités ; catalogage et géolocalisation des offres proposées sur le territoire). Une analyse des offres « locales » de télécommunication à destination des entreprises sera également demandée.



DÉFI	DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ (NUMÉRIQUE) DU TERRITOIRE
TITRE DE L'ACTION	LES T.I.C. SOURCES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : QUELLE STRATÉGIE POUR LE PAYS DES LANDES DE GASCOGNE ?
DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTENU, MÉTHODE, OUTILS)	<ul style="list-style-type: none"> - proposer un plan d'actions organisé par ordre de priorités, décliné en fiches actions et faisant référence à un calendrier prévisionnel d'animation/réalisation. Il devra porter une attention particulière sur les pistes d'actions identifiées dans le cahier des charges (e-airial : concept qui a pour ambition de conjuguer attractivité du cadre de vie, valorisation de l'habitat local et développement économique. Les TIC joueraient ici un rôle moteur pour à la fois favoriser l'installation de nouvelles activités sur le territoire et de nouvelles familles utilisant ces technologies dans le cadre de leur travail ; e-santé : mise en place de services de télésanté ; e-culture : améliorer les pratiques et les usages TIC des habitants ...).
ECHÉANCIER	2009-2010
EFFETS POSITIFS ATTENDUS	<p>A court terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition d'une base de connaissance des infrastructures et des offres TIC du territoire - Acquisition d'un plan stratégique de développement TIC <p>A moyen terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'accès au Haut Débit, voire au Très Haut Débit - Amélioration de la vie quotidienne grâce à des nouvelles pratiques et des nouveaux usages - Installation de nouvelles activités - Impact indirect sur la performance des entreprises utilisatrices - Installation de nouvelles familles
INDICATEURS D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Aire de déploiement du Haut et du Très Haut Débit - Nombre d'emplois « liés » aux TIC - Nombre de nouveaux arrivants
PERSONNES / PARTENAIRES / CONCERTATION	<ul style="list-style-type: none"> - Un chargé de mission - Un bureau d'étude - Un Comité de Pilotage associera les partenaires financiers (Europe : LEADER ou FEDER, Etat, Région Aquitaine, Départements des Landes et de la Gironde).
BUDGET ESTIMATIF	50 000 euros (Ingénierie Pays + Bureau d'études)

DÉFI	PALLIER L'IMPACT ÉCONOMIQUE DE LA TEMPÊTE EN STIMULANT LA DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE
TITRE DE L'ACTION	ETUDE SUR LES RESSOURCES HUMAINES LOCALES
MAÎTRE D'OUVRAGE	GIP ADT PAYS DES LANDES DE GASCOGNE
CONTEXTE	<p>Le Pays des Landes de Gascogne connaît un regain d'attractivité avec une croissance démographique de 1% par an depuis une quinzaine d'années. L'emploi salarié semble profiter de cette évolution et est aussi marqué par une tendance à la hausse. Cette évolution n'est cependant pas homogène, puisque un secteur phare comme l'industrie du bois et du papier subit une baisse constante de ces effectifs depuis quelques années.</p> <p>Au-delà d'une analyse quantitative et à l'instant T, le Pays des Landes de Gascogne manque d'éléments d'analyse sur les atouts et les carences de la ressource humaine locale.</p> <p>Une étude réalisée en 2003 pour le Conseil Régional d'Aquitaine classait la majeure partie du territoire des Landes de Gascogne en « zone intermédiaire très peu qualifiée »¹.</p> <p>Cette étude s'appuyait principalement sur les données INSEE du recensement de 1999, alors que le regain d'attractivité du territoire n'en était qu'à ses prémices.</p> <p>Il importe donc de s'interroger sur la pertinence actuelle de ce classement peu valorisant pour le territoire et d'analyser des données actualisées, de façon dynamique, en mettant en exergue aussi bien les faiblesses et les menaces, que les atouts et les opportunités. C'est pourquoi, cette étude ne consistera pas à donner simplement une nouvelle photographie de l'emploi sur le Pays des Landes de Gascogne mais elle devra permettre d'évaluer le potentiel de sa ressource humaine, qu'elle soit en emploi ou pas.</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - accompagner la mise en oeuvre d'une stratégie de marketing territorial, pour « mieux vendre » le territoire auprès des entrepreneurs, en valorisant ses atouts, notamment en terme de ressources humaines ; - initier sur le territoire des actions de développement de l'emploi et des compétences, au service de la cohésion sociale et territoriale et de l'attractivité du territoire.
DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTENU, MÉTHODE, OUTILS)	<p>Sur la base d'un cahier des charges, l'étude sera confiée à un bureau d'études, sélectionné après consultation.</p> <p>Cette étude comportera deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un diagnostic avec une analyse quantitative et qualitative de la ressource humaine. Il s'agira d'apporter une analyse démographique et socio-économique des salariés ainsi qu'une analyse des emplois occupés et offerts. L'analyse qualitative mettra l'accent sur les besoins et les ressources du tissu économique local d'une part pour tirer parti de la croissance démographique et la stimuler, et d'autre part pour anticiper et accompagner le vieillissement de la population (et à fortiori des salariés). - des préconisations pour accompagner la stratégie de marketing territorial et initier une gestion territoriale des emplois et des compétences.
ECHÉANCIER	<ul style="list-style-type: none"> - 2009 : élaboration du cahier des charges et sélection d'un bureau d'études - 2010 : réalisation de l'étude



DÉFI	PALLIER L'IMPACT ÉCONOMIQUE DE LA TEMPÊTE EN STIMULANT LA DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE
TITRE DE L'ACTION	ETUDE SUR LES RESSOURCES HUMAINES LOCALES
EFFETS POSITIFS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> - Une meilleure connaissance des ressources humaines sur le territoire du Pays des Landes de Gascogne - Conception d'outils et d'actions adaptés à la stratégie de marketing territorial - Mobilisation des acteurs locaux sur une gestion territoriale des emplois et des compétences
INDICATEURS D'ÉVALUATION	Étude réalisée et validée
PERSONNES / PARTENAIRES / CONCERTATION	DRTEFP (EDEC), Pôle Emploi, Région, Départements, chambres consulaires, Missions Locales, Conseil de Développement
BUDGET ESTIMATIF	<p>Coût : 45 000 euros TTC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Europe (LEADER) : 22 500 euros - Etat : 13 500 euros - Autofinancement : 9 000 euros



DÉFI	STIMULER LA DIVERSIFICATION ET LE DÉVELOPPEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE
TITRE DE L'ACTION	CRÉATION D'UNE OFFRE TERRITORIALE D'ACCUEIL D'ENTREPRISES
CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> - Un espace qui repose sur des bassins de vies infraterritoriaux spécifiques, interdépendants et unis par des valeurs identitaires fortes (espace, forêt). - Un territoire en partie situé dans le périmètre du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. - Des pôles économiques caractérisés : sur le bois (CDC du Pays Morcenais, Haute Lande, Canton de Pissos), sur l'agroalimentaire (CDC du Pays de Roquefort), sur la métallurgie et l'artisanat de production (CDC du Bazadais). - Un poids relatif des entreprises installées sur les ZAE (3% des établissements dits économiques du Pays, 17,7% de l'emploi Pays, moins de 1% de la surface du territoire).
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'attractivité économique du territoire. - Densifier et singulariser l'offre en infrastructures d'accueil d'activités.
DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTENU, MÉTHODE, OUTILS)	<p>4 projets s'inscrivent dans ce cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création d'un écopôle par la CDC de Captieux-Grignols. La CDC de Captieux-Grignols connaît un regain démographique depuis plusieurs années par sa proximité avec l'agglomération langonnaise et ses caractéristiques propres (paysages naturels de qualité, foncier mobilisable et à prix modéré, cadre de vie). En revanche, son tissu économique est peu dense et principalement orienté vers l'industrie bois-papier. Désireuse de soutenir et d'équilibrer cette dynamique afin d'éviter un risque de dépendance à terme vis-à-vis du pôle langonnais par la création de la liaison autoroutière A65 Langon-Pau, la CDC a décidé de développer son tissu économique en créant une infrastructure thématique d'accueil d'activités. - La création d'une zone d'activité économique par la CDC de Villeneuve de Marsan. La CDC de Villeneuve de Marsan est également dans cette dynamique de par sa proximité avec l'agglomération montoise. Cet afflux de population entraîne des besoins et attentes qui ne sont pas forcément satisfaits par l'offre économique locale qui reste fragile et incertaine. La CDC souhaite accueillir de nouvelles activités de préférence dans le secteur du service à l'industrie et de l'artisanat de production afin de densifier le tissu économique local et de mieux répondre à la demande. - La création d'une zone d'activité économique par la CDC du Pays Morcenais sur la commune de Lesperon et d'Ygos Saint-Saturnin.



DÉFI	STIMULER LA DIVERSIFICATION ET LE DÉVELOPPEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE
TITRE DE L'ACTION	CRÉATION D'UNE OFFRE TERRITORIALE D'ACCUEIL D'ENTREPRISES
DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTENU, MÉTHODE, OUTILS)	<p>La CDC du Pays Morcenais souhaite diversifier et équilibrer son tissu d'infrastructures économiques. Actuellement, la majeure partie des zones d'activités est concentrée sur le pôle morcenais. La volonté des élus est d'impulser des projets sur les zones dites blanches de son territoire, sur la commune de Lesperon à proximité de l'A63 Bordeaux Bayonne et sur la commune de Ygos Saint Saturnin à proximité de Mont de Marsan.</p> <p>L'extension de la ZAE de la Haute Lande située à Labouheyre par la CDC de la Haute Lande (2^e tranche de 12 ha) La CDC de la Haute Lande a engagé un projet de création de zone d'activité économique sur la commune de Labouheyre en proximité de l'échangeur n°16 de l'A63 Bordeaux-Bayonne. Il a été décidé d'aménager la zone qui s'étale sur 24 hectares en deux tranches de 12 hectares. La première tranche a été découpée en 8 lots qui sont à ce jour réservés voire déjà vendus. La CDC a décidé d'engager l'aménagement de la deuxième tranche de 12 hectares. Une réservation a déjà été enregistrée pour 7 000 m².</p> <p>D'autres projets sont en phase de réflexion sur le territoire : l'extension de la ZAE de la CDC du Gabardan (2^e tranche), les CDC du Pays Roquefortois et celle du canton de Pissos pour la création de zones d'activités économiques en liaison avec les autoroutes A65, A63.</p>
ECHÉANCIER	2009-2011
EFFETS POSITIFS ATTENDUS	Implantation de nouvelles activités, création d'emplois, maintien, stimulation, développement du tissu existant
INDICATEURS D'ÉVALUATION	Nombre, type et taille d'entreprises implantées, types d'activités, nombre d'emplois créés.
PERSONNES / PARTENAIRES / CONCERTATION	Pays des Landes de Gascogne, Etat, Conseil Régional d'Aquitaine, Conseil Général des Landes, Conseil Général de la Gironde
BUDGET ESTIMATIF	3,2 millions d'euros



DÉFI	STIMULER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE
TITRE DE L'ACTION	CRÉATION DE DEUX ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (LESPERON, YGOS SAINT SATURNIN)
MAÎTRE D'OUVRAGE	CDC DU PAYS MORCENAI
CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire traversé par l'A 63 Bordeaux-Bayonne et à proximité de l'agglomération montoise. - Un tissu économique dominé par la filière bois et l'industrie. - Une concentration des entreprises autour du pôle morcenais.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Développer, renforcer et équilibrer le bassin de vie économique local (entreprises, emplois) entre le pôle morcenais et le reste de la CdC. - Accompagner la dynamique démographique du canton.
DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTENU, MÉTHODE, OUTILS)	<ul style="list-style-type: none"> - Création de deux infrastructures d'accueil d'activités économiques par la Communauté de Communes sur deux communes du canton : une sur la commune de Lesperon à proximité de l'échangeur de l'A 63 (surface maximale envisagée : 10 hectares) et une sur la commune d'Ygos Saint Saturnin (surface maximale envisagée : 3 hectares) . - Les deux zones d'activité économique qui sont créées sont destinées à accueillir de nouvelles activités soit en lien avec l'A63 soit avec l'agglomération montoise ou alors à permettre à des entreprises déjà implantées de s'agrandir. - Deux secteurs sont privilégiés afin de renforcer le tissu économique local : le service à l'industrie et l'artisanat de production. - L'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à la DDE. L'aménagement de chacune des deux infrastructures se fera en fonction de la demande.
ECHÉANCIER	<p>Pour l'infrastructure créée sur Lesperon : 2009 : acquisition du foncier. 2010 : procédure administrative d'aménagement de zone.</p> <p>Pour l'infrastructure créée sur Ygos Saint Saturnin : Janvier-Mars 2009 : acquisition du foncier. Avril-Décembre 2009 : procédure aménagement de zone et installation des premières entreprises.</p>
EFFETS POSITIFS ATTENDUS	Enclencher une dynamique économique à l'échelle locale (implantation de nouvelles entreprises, création hors ZAE, reprise d'entreprises, création d'emplois).
INDICATEURS D'ÉVALUATION	Nombre et type d'entreprises implantées, nombre et nature des emplois créés.
PERSONNES / PARTENAIRES / CONCERTATION	Communauté de Communes du Pays Morcenais, Pays des Landes de Gascogne, Conseil Général des Landes, Etat, Chambres Consulaires (CCI et Chambre de Métiers), Direction Départementale de l'Équipement.
BUDGET ESTIMATIF	800 000 euros (acquisition foncière et aménagement tranche 3ha pour les deux zones).

DÉFI	STIMULER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE
TITRE DE L'ACTION	CRÉATION D'UNE ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
MAÎTRE D'OUVRAGE	CDC DE VILLENEUVE DE MARSAN EN ARMAGNAC LANDAIS
CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire intercommunal au croisement d'axes routiers départementaux importants : la RD 933 Mont de Marsan-Pau, la RD 934 Bordeaux-Pau et la future liaison A65 Langon-Pau. - Un tissu économique local en manque d'entreprises structurantes. - Un territoire englobé dans l'aire d'influence de l'agglomération montoise.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Développer et renforcer le bassin de vie économique local (entreprises, emplois). - Accompagner la dynamique démographique du canton.
DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTENU, MÉTHODE, OUTILS)	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une infrastructure d'accueil d'activités économiques par la Communauté de Communes (potentiel de 18 hectares) à un emplacement stratégique du canton : le lieu-dit Pillelardit qui est au carrefour de deux axes : la RD 932 Langon-Pau et la RD 933 Mont de Marsan-Agen et à proximité de l'A65 (à 6 km de l'échangeur). Deux grands secteurs d'activités seront privilégiés : l'artisanat de production et les services à l'industrie. - L'élaboration du projet est confiée à un groupe de travail composé des élus de la commission économique de la CDC auxquels sont associés des techniciens du Conseil Général des Landes et du Pays des Landes de Gascogne. L'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à la DDE. - Le projet de création a été précédé d'une étude d'opportunité économique réalisée en 2007 par la DDE et validée par la CDC. Depuis le début de l'année 2008, le projet est entré dans une procédure administrative de création de ZAE.
ECHÉANCIER	<ul style="list-style-type: none"> - Janvier 2009- septembre 2010 : acquisition du foncier (1ère tranche de 6 ha) et procédure administrative d'aménagement de zone. - Septembre 2010 : commercialisation 1ère tranche de 3 ha et construction des premiers bâtiments.
EFFETS POSITIFS ATTENDUS	Enclencher une dynamique économique à l'échelle locale (implantation de nouvelles entreprises, création hors ZAE, reprise d'entreprises, création d'emplois).
INDICATEURS D'ÉVALUATION	Nombre et type d'entreprises implantées, nombre et nature des emplois créés.
PERSONNES / PARTENAIRES / CONCERTATION	Communauté de Communes de Villeneuve de Marsan, Pays des Landes de Gascogne, Conseil Général des Landes, Conseil Régional d'Aquitaine, Etat, Chambres Consulaires (CCI et Chambre de Métiers), Direction Départementale de l'Équipement.
BUDGET ESTIMATIF	900 000 euros (acquisition foncière et aménagement 1ère tranche 3ha).

DÉFI	STIMULER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE
TITRE DE L'ACTION	AMÉNAGEMENT DE LA DEUXIÈME TRANCHE DE LA ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA HAUTE LANDE
MAÎTRE D'OUVRAGE	CDC DE LA HAUTE LANDE
CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire traversé par l'A 63 Bordeaux-Bayonne - Une proximité de l'agglomération bordelaise qui génère une attractivité démographique (foncier disponible à prix modéré, accessibilité directe à l'A63) - Un tissu économique dominé par la filière bois et l'industrie - Une dynamique de développement autour du chef-lieu de canton : Labouheyre
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Développer et renforcer le bassin de vie économique local (entreprises, emplois). - Accompagner la dynamique démographique du canton.
DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTENU, MÉTHODE, OUTILS)	<p>Aménagement de la deuxième tranche de 12 hectares de la zone d'activité économique de la Haute Lande implantée sur la commune de Labouheyre.</p> <p>La CDC de la Haute Lande a engagé un projet de création d'une zone d'activité économique sur une superficie de 24 hectares aménagés en deux tranches égales.</p> <p>L'intégralité des terrains de la première tranche ont été soit réservés soit vendus à huit entreprises. La CDC de la Haute Lande a décidé d'engager l'aménagement de la deuxième tranche qui portera principalement sur des travaux de voirie, d'assainissement (eaux pluviales, eaux usées) et d'électrification. La surface totale aménageable utile est de 105 549 m².</p> <p>Le principe, qui prévalait pour la première tranche, est que l'aménagement se fera de manière souple et non figée c'est-à-dire en fonction de la demande des investisseurs potentiels. Une première réserve pour 7 000 m² a déjà été enregistrée.</p>
ECHÉANCIER	Démarrage de l'aménagement de la 2 ^e tranche au deuxième semestre de l'année 2010.
EFFETS POSITIFS ATTENDUS	Enclencher une dynamique économique à l'échelle locale (implantation de nouvelles entreprises, création hors ZAE, reprise d'entreprises, création d'emplois).
INDICATEURS D'ÉVALUATION	Nombre et type d'entreprises implantées, nombre et nature des emplois créés.
PERSONNES / PARTENAIRES / CONCERTATION	Communauté de Communes de la Haute Lande, Pays des Landes de Gascogne, Conseil Général des Landes, Etat, Chambres Consulaires (CCI et Chambre de Métiers), Direction Départementale de l'Équipement.
BUDGET ESTIMATIF	1 000 000 euros (coût d'aménagement 2 ^e me tranche de 12 ha).

DÉFI	RENFORCER ET DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE EN PRÉSERVANT L'OFFRE ÉCONOMIQUE DE PROXIMITÉ (ARTISANAT, COMMERCE) ET EN ANTICIPANT SES MUTATIONS
TITRE DE L'ACTION	OPÉRATION TERRITORIALE D'ACCOMPAGNEMENT DU TISSU COMMERCE-ARTISANAT DU PAYS DES LANDES DE GASCOGNE
MAÎTRE D'OUVRAGE	GIP ADT PAYS DES LANDES DE GASCOGNE, COLLECTIVITÉS LOCALES (CDC OU COMMUNES), ENTREPRISES
CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire marqué par des caractéristiques rurales : 118 communes, 63 000 habitants, 70% de communes de moins de 500 habitants, pas de pôle urbain, un équilibre qui repose sur des bassins de vies infraterritoriaux. - Une dynamique démographique « retrouvée » : une augmentation de la population de 1%/an depuis 2000. Près de vingt mille personnes installées sur le territoire lors des quinze dernières années. - Le tissu commercial et artisanal : un acteur majeur de l'économie (40% du tissu économique global et un tiers des emplois) fragile et menacé (transmission, évolution de la consommation locale) et à préserver dans sa capacité à animer et rendre le territoire attractif.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à pérenniser le tissu économique de proximité commercial et artisanal de proximité (cession-transmission) - Accompagner l'adaptation de l'offre locale à l'évolution de la demande. - Préserver la structuration, l'attractivité des bourgs et des bassins de vie en anticipant et en intégrant l'aménagement de l'espace économique (urbanisme commercial). - Mobiliser et mutualiser sur le territoire l'ensemble des outils d'accompagnement du tissu économique de proximité (OCM, ORI, OUC) et d'aménagement du territoire (convention communes rurales d'Aquitaine, bourgs-centres) pour stimuler le développement des entreprises et des bassins de vie.



DÉFI	RENFORCER ET DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE EN PRÉSERVANT L'OFFRE ÉCONOMIQUE DE PROXIMITÉ (ARTISANAT, COMMERCE) ET EN ANTICIPANT SES MUTATIONS
TITRE DE L'ACTION	OPÉRATION TERRITORIALE D'ACCOMPAGNEMENT DU TISSU COMMERCE-ARTISANAT DU PAYS DES LANDES DE GASCOGNE
DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTENU, MÉTHODE, OUTILS)	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et mise en oeuvre d'un plan d'accompagnement du tissu économique de proximité comprenant 1 OCM, des OUC (Opération Urbaine Collective) et ORI (Opération Rurale Individuelle), l'élaboration d'une politique d'urbanisme commerciale, et l'articulation avec des outils d'aménagement de l'espace (ex : convention commune rurale, bourg-centre, convention aménagement de bourg). - Le projet comporterait deux volets : une partie étude avec la réalisation d'un diagnostic territorial et une partie programme opérationnel - La conduite de ce projet s'appuierait sur un comité de pilotage réunissant l'ensemble des partenaires associés (financeurs et techniques) et sur un comité technique associant le Pays aux chambres consulaires via un conventionnement. - L'animation du projet s'appuiera sur la mise en place d'une ingénierie spécifique.
ECHÉANCIER	2ème semestre 2009 : dépôt du dossier auprès des financeurs. 1er trimestre 2010 : démarrage de l'opération.
EFFETS POSITIFS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> - Le maintien et le développement du tissu existant (entreprises, salariés). - La création de nouvelles activités et d'emplois.
INDICATEURS D'ÉVALUATION	Nombre de projets accompagnés (OCM, ORI, OUC), nature et montant des investissements des entreprises et des collectivités, nombre et types de formations suivies, nombre et types de créations et reprise d'activités, nombre et types d'animations collectives.
PERSONNES / PARTENAIRES / CONCERTATION	Pays des Landes de Gascogne, Etat, Région, Conseil Général des Landes, Conseil Général de la Gironde, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde et des Landes, Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux et des Landes.
BUDGET ESTIMATIF	À déterminer

POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES DE PROXIMITÉ

DÉFI	DÉFENDRE LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE
TITRE DE L'ACTION	HÉBERGEMENTS D'ACCUEIL INNOVANT POUR LES PERSONNES ÂGÉES VALIDES
<p>CONTEXTE</p>	<p>Le Pays des Landes de Gascogne présente des caractéristiques démographiques et sociales qui induisent des situations d'isolement et de dépendance des personnes âgées plus fréquentes et radicales que dans d'autres régions. La tendance démographique au vieillissement et à l'accroissement des populations âgées de plus de 60 ans va venir conforter ces caractéristiques. Sur le Pays, la part des plus de 60 ans représente la deuxième classe d'âge la plus importante avec 16 973 personnes en 2006. L'évolution de l'âge au sein des maisons de retraite montre l'âge tardif d'entrée et un service offrant une réponse à un état de dépendance plus ou moins avancé. Cela contribue à la non-attractivité de ce lieu d'accueil auprès des retraités valides. Ces caractéristiques soulignent la nécessité pour le territoire de se doter d'une palette de services et équipements la plus complète possible permettant de répondre avec une bonne réactivité aux besoins d'assistance des personnes âgées. Permette l'accès à un logement adapté à la situation familiale, l'accès aux services (commerces, santé ...) favorisant également la « socialisation », l'intégration dans la vie sociale, associative, culturelle des personnes à la retraite, encore «valides» viendrait répondre au problème d'isolement caractérisant cet espace. D'où l'opportunité de créer, en conformité avec les préconisations du schéma gérontologique départemental, un établissement offrant un éventail de prestations complémentaires à l'offre existante destiné à fonctionner en partenariat/complémentarité avec les autres services locaux.</p>
<p>OBJECTIFS</p>	<p>Permettre aux personnes âgées de rester autonomes le plus longtemps possible dans un environnement adapté et d'échanges</p>
<p>DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTENU, MÉTHODE, OUTILS)</p>	<p>Le souhait est donc d'accompagner au moins 2 projets innovants dans les caractéristiques d'accueil et d'hébergements des personnes âgées. Il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une part de créer une offre d'hébergements expérimentale différente d'une MARPA et où les personnes âgées pourront conserver et favoriser leur autonomie grâce à une conception architecturale et des aménagements innovants intégrant la domotique - d'autre part de créer ou intégrer une offre de prestations plus spécifiques permettant de rompre l'isolement, favoriser le lien social et l'échange mais également la garantie de l'accès aux soins, la sécurité physique des personnes



DÉFI	DÉFENDRE LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE
TITRE DE L'ACTION	HÉBERGEMENTS D'ACCUEIL INNOVANT POUR LES PERSONNES ÂGÉES VALIDES
DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTENU, MÉTHODE, OUTILS)	<p>Or il n'existe sur le territoire aucun établissement proposant ce type de service :</p> <ul style="list-style-type: none"> - projet d'habitat groupé et conçu dans une perspective de prévention des difficultés liées à l'âge et intégrant la domotique (isolement, sécurité, équipements de soin, ergonomie, confort, communication....) selon un modèle de petites maisons (ou appartements) individuelles et d'un espace commun (petite maison commune avec salon, cuisine, espace de convivialité....). - projets au coeur des centre bourgs pour permette une proximité des services (commerces, médecins;..) et donnant aux habitants la possibilité de partager la vie sociale du village. Proposition de services à la carte: repas traiteur, entretiens des communs et des lieux de vie privatifs, soins....
ECHÉANCIER	2009-2011
EFFETS POSITIFS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre l'isolement des personnes âgées en favorisant le lien social et la citoyenneté, améliorer leur cadre de vie - Assurer aux personnes âgées un ensemble de services adaptés à la multiplicité des besoins qu'ils rencontrent et favoriser leur vie sociale - Offrir une alternative entre le maintien à domicile isolé et l'EHPAD
INDICATEURS D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projet engagés - nombre de bénéficiaires
PERSONNES / PARTENAIRES / CONCERTATION	MSA, Conseil Général des Landes, Communauté de Communes, Maison de retraite, Maison de santé pluridisciplinaire de Labrit, CIAS
BUDGET ESTIMATIF	800 000 euros (acquisition foncière et aménagement tranche 3ha pour les deux zones).

DÉFI	DÉFENDRE LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE
TITRE DE L'ACTION	RÉSEAU PROFESSIONNEL TERRITORIAL ENFANCE-JEUNESSE
MAÎTRE D'OUVRAGE	GIP ADT PAYS DES LANDES DE GASCOGNE
CONTEXTE	<p>Depuis 2006, à la demande des Présidents des Communautés de Communes, le Pays des Landes de Gascogne anime un réseau territorial d'acteurs jeunesse. A partir du constat sur la difficulté à toucher les jeunes de ce territoire, la finalité de ce réseau est de contribuer à améliorer l'offre de services en direction des adolescents, à travers trois objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - encourager la mutualisation des ressources des différentes structures (moyens humains et matériels) - favoriser le transfert de compétence entre les acteurs, par l'animation de rencontres régulières sur des sujets précis - accompagner l'élaboration et la mise en oeuvre de projets inter-structures pour les jeunes <p>Les échanges réguliers entre les professionnels de l'animation qui participent à ce réseau et les 1ères actions collectives mises en place (Rencontres des Jeunes, Camp cirque/vidéo etc.) confirment l'intérêt de cette démarche.</p>
OBJECTIFS	<p>Le Pays des Landes de Gascogne propose de poursuivre l'animation de ce réseau, en mettant l'accent sur 4 priorités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la sensibilisation des animateurs sur les TIC, outil d'échange et d'animation - Approfondir la mutualisation des ressources - Stimuler des expérimentations, à partir de problématiques ciblées - Etudier la reproductibilité de cette démarche de réseau en direction des acteurs de l'enfance
DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTENU, MÉTHODE, OUTILS)	<p>Poursuivre la sensibilisation des animateurs sur les TIC, outil d'échange et d'animation</p> <p>Le Pôle de ressources numériques et la mission services du Pays animeront l'espace réservé aux acteurs jeunesse sur le site du Pays, afin qu'ils se l'approprient comme un outil de travail, et qu'ils en tirent pleinement parti (accès à des informations, co-construction de projets, partage de ressources etc.). En fonction des demandes, des formations complémentaires sur les usages du Web pourront être proposées.</p> <p>Approfondir la mutualisation des ressources</p> <p>Avec l'appui d'un intervenant apportant un regard extérieur, le Pays accompagnera les structures impliquées dans le réseau dans la définition d'une charte pédagogique commune, destinée à faciliter l'organisation d'actions collectives. Cette action permettra notamment de préciser la notion d'autonomie qui peut être laissée à des jeunes.</p>



DÉFI	DÉFENDRE LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE
TITRE DE L'ACTION	RÉSEAU PROFESSIONNEL TERRITORIAL ENFANCE-JEUNESSE
DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTENU, MÉTHODE, OUTILS)	<p>Stimuler la réflexion, à partir de problématiques ciblées L'augmentation et l'amélioration de l'offre d'animation en direction des jeunes permet d'enrichir la connaissance de ce public. L'organisation de rencontres régulières entre les animateurs servira à partager cette connaissance et à mieux cerner certains besoins (conduites à risque, accompagnement vers l'autonomie etc.). Ces temps d'échange pourront être soutenus par l'intervention de personnes ressources et par de l'échange de pratiques dans le cadre d'un projet de coopération LEADER.</p> <p>Etudier la reproductibilité de cette démarche de réseau en direction des acteurs de l'enfance En lien avec la CAF, la MSA, et les coordonnateurs enfance-jeunesse, le Pays des Landes de Gascogne étudiera la pertinence et la faisabilité de la mise en réseau d'autres acteurs professionnels de l'enfance, notamment les animatrices de RAM (Relais Assistantes Maternelles) ou les ALSH 3-11 ans.</p>
ECHÉANCIER	2010-2012
EFFETS POSITIFS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de l'offre de services Professionnalisation des acteurs
INDICATEURS D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de structures et d'animateurs régulièrement impliqués (objectif : 9 structures jeunesse) - nombre et qualité des actions pour les participants au réseau (objectif : 1 par an) - nombre et qualité des actions communes menées (objectifs : 2 par an) - nouveaux partenariats initiés
PERSONNES / PARTENAIRES / CONCERTATION	<ul style="list-style-type: none"> - Commission Services du Pays des Landes de Gascogne - CAF des Landes et de la Gironde, MSA Sud-Aquitaine et de la Gironde - Partenaires institutionnels : DRDJS, Région, Départements, - Structures enfance-jeunesse sur le territoire
BUDGET ESTIMATIF	<p>Coût total (appui technique, formation etc.) : 20 000 euros TTC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide Europe : 11 000 euros (55%) - Aide Région : 5 000 euros (25%) - Autofinancement : 4 000 euros (20%)

DÉFI	DÉVELOPPER UNE CULTURE DU NUMÉRIQUE
TITRE DE L'ACTION	PÔLE DE RESSOURCES NUMÉRIQUES
MAÎTRE D'OUVRAGE	PAYS DES LANDES DE GASCOGNE
CONTEXTE	<p>Convaincu de l'enjeu des T.I.C comme facteur de développement territorial, le Pays a élaboré en 2004 / 2005 un Schéma de Développement des T.I.C. Pour le mettre en œuvre, il a créé en 2006 une mission T.I.C sur le territoire avec l'aide de la Région Aquitaine et du programme européen LEADER+.</p> <p>Dans ce cadre, plusieurs projets structurants ont été accompagnés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau des infrastructures, cela a permis de stimuler la desserte du territoire en ADSL (fin 2006, 95 % de la population ont accès à l'ADSL), et d'étudier la possibilité de créer des infrastructures très haut débit (étude fibre optique à Morcenx), - au niveau des usages, cela a permis d'améliorer les échanges, et d'approfondir les connaissances avec la mise en place d'un Pôle de Ressources Numériques, véritable cellule d'appui territoriale d'observation et d'assistance T.I.C, qui a notamment à son actif la création d'un site Internet « Portail de Services », l'expérimentation en tant que site Internet pilote d'un guide géolocalisé des services de proximité en partenariat avec le Conseil Régional d'Aquitaine et la Caisse des Dépôts et Consignations, ou encore l'appui à une manifestation sur les logiciels libres. <p>Le Pays souhaite poursuivre cette dynamique. En effet, l'accès et la maîtrise des T.I.C est un enjeu fort pour le développement et la cohésion de son territoire car ces technologies sont devenues « indispensables et incontournables » dans la vie quotidienne des collectivités, des associations, des entreprises et des habitants. Il veut donc se donner les moyens de participer activement au développement des T.I.C et de leur usage en faveur d'une compétitivité numérique réussie par et pour le territoire.</p>
OBJECTIFS	<p>Trois objectifs majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordonner et animer le futur plan de développement des TIC (cf : fiche action dans Axe 2 : « Développer l'attractivité (numérique) du territoire »), - Proposer, coordonner et animer des ressources et des services numériques au bénéfice des acteurs et des projets du territoire (site Pays, outils collaboratifs, outils multimédias...), - Être une cellule d'observation et d'animation TIC reconnue auprès de tous les acteurs de la démarche de Pays (diagnostic, veille, observation du territoire, ...)



DÉFI	DÉVELOPPER UNE CULTURE DU NUMÉRIQUE
TITRE DE L'ACTION	PÔLE DE RESSOURCES NUMÉRIQUES
<p>DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTENU, MÉTHODE, OUTILS)</p>	<p>Le Pôle de Ressources Numériques aura pour mission première d'écrire le cahier des charges du futur plan de développement des TIC. Il coordonnera et animera le Comité de Pilotage de cette étude puis toutes les actions TIC qui en découleront.</p> <p>Il animera le site web du Pays et sera force de proposition pour son évolution. Il visera également à développer les usages T.I.C afin de favoriser l'intelligence « collective » (travail en réseau via l'espace privé du site), d'expérimenter et intégrer des services innovants (outils collaboratifs et/ou d'information : annuaires, e-plate-formes et outils web, etc.) et, enfin, de sensibiliser tous les habitants du Pays (acteurs locaux, entreprises, porteurs de projet, citoyens) au projet du territoire via le site et sa web-TV.</p> <p>Il devra agir en faveur des 3 piliers de la politique du Pays : Habitat/Urbanisme, Développement économique, Services aux personnes. Pour exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au niveau du développement économique : le Pôle devra permettre de stimuler un développement économique particulier et innovant en faveur de l'accueil de nouvelles activités économiques (concept de e-airial développé dans le cahier des charges du futur plan de développement des TIC), de proposer et de structurer des solutions innovantes pour le maintien, le développement et la connaissance de l'offre de proximité, ... - Au niveau des services aux personnes : le Pôle aura pour mission de continuer à accompagner le réseau des acteurs enfance-jeunesse dans leurs projets (outils collaboratifs, projet d'éducation au multimédia, ...), d'accompagner les réflexions autour de la e-santé, ou encore de coordonner l'évolution de web-TV du Pays (afin d'obtenir une programmation plus étoffée et identitaire, et d'éviter l'exclusion des populations locales aux usages TIC d'aujourd'hui le développement de la « web-TV » devra se réaliser de manière participative. L'objectif sera de proposer aux acteurs locaux et aux habitants de s'approprier un outil de communication et de se mobiliser autour du projet de territoire. Les A.M.I (Ateliers Multiservices Informatiques) et autres centres multimédias pourraient être le relais pour la formation via des ateliers thématiques (prise en main des appareils, montage, réalisation, synopsis, etc.) et les habitants des contributeurs de terrain)...
<p>ECHÉANCIER</p>	<p>2009-2011</p>



DÉFI	DÉVELOPPER UNE CULTURE DU NUMÉRIQUE
TITRE DE L'ACTION	PÔLE DE RESSOURCES NUMÉRIQUES
EFFETS POSITIFS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la connaissance « TIC » du territoire - Développement d'une culture du numérique sur le territoire
INDICATEURS D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets animés - Nombre d'outils multimédias développés
PERSONNES / PARTENAIRES / CONCERTATION	Un chargé de mission
BUDGET ESTIMATIF	130 000 euros : ingénierie + investissements (logiciels/matériels) + formations



DÉFI	DÉFENDRE LA COHÉSION SOCIALE
TITRE DE L'ACTION	CRÉATION D'UN HÔTEL SOCIAL
MAÎTRE D'OUVRAGE	COMMUNE DE MORCENX
CONTEXTE	<p>La pénurie de logements est nationale en France. Elle est très prégnante en milieu urbain, moins visible en milieu rural, mais tout aussi présente et permanente.</p> <p>A Morcenx, grâce à la mise en place du guichet logement à la Maison du Pays Morcenais, des données relatives aux demandes de logement démontrent la réalité du besoin de logement et amènent la Commune à investir ce champ par la construction de logements sociaux, en partenariat avec l'Office Public HLM des Landes, par la conduite d'OPAH et par une réflexion sur l'insertion par le logement, pour des publics fragilisés.</p>
OBJECTIFS	<p>L'hôtel social constitue une offre complémentaire de logement et est également un moyen d'action sociale, un vecteur humanisant de réinsertion dans un espace où la mixité sociale, certes à échelle réduite, trouvera toute sa place puisque les publics accueillis seront d'horizons et de conditions divers.</p> <p>Ainsi, l'hôtel social vise trois objectifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répondre à un besoin temporaire ou saisonnier de logement. - Utiliser le vecteur logement comme un moyen pour insérer des personnes qui peuvent présenter des difficultés sociales. - Favoriser au travers de l'hôtel social la création de liens sociaux et la mixité sociale.
DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTENU, MÉTHODE, OUTILS)	<p>L'opération consiste en la réhabilitation d'un ancien foyer des personnels roulants appartenant à la SNCF, situé en plein centre ville. Il s'agit donc d'une réhabilitation avec des impératifs phoniques, thermiques et techniques (HQE). Par ailleurs, l'objectif est de créer au moins dix chambres individuelles d'au moins 20 mètres carré avec sanitaire, douche et kitchenette.</p> <p>Cet Hôtel Social fera l'objet d'une convention de gestion au CCAS, ce dernier disposant dans ses effectifs des personnels qualifiés pour la partie administrative et sociale du projet. La Commune loue gratuitement ou pour l'euro symbolique la structure au CCAS qui le sous-loue aux usagers. Le CCAS appliquera un loyer maximum au mois de 340 euros (PALULOS)). La durée d'occupation des logements sera variable (formation, emploi saisonnier etc.). Les loyers pratiqués seront sans doute basés sur un système de Quotient Familial afin qu'ils soient justes socialement et progressifs. En outre, des lieux communs existeront permettant la création de liens entre les occupants.</p> <p>L'accueil des usagers dans la structure se fera après avis et accord de l'autorité territoriale. Un diagnostic « social » sera dressé afin de faire intervenir auprès de ces personnes, soit un personnel administratif, soit un travailleur social.</p> <p>En outre, des partenariats vont être établis avec des associations comme le GRETA pour les jeunes en formation ; des associations d'employeurs (présence d'usagers travailleurs saisonniers) ou des associations à vocation sociale telle la Mission Locale (usager ayant besoin d'un accompagnement social suivi).</p>



DÉFI	DÉFENDRE LA COHÉSION SOCIALE
TITRE DE L'ACTION	CRÉATION D'UN HÔTEL SOCIAL
ECHÉANCIER	2009
EFFETS POSITIFS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration sociale de personnes en difficulté - Amélioration de l'accès aux emplois saisonniers agricoles et à la formation
INDICATEURS D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de logements créés (10) - nombre d'emplois liés à ce nouvel équipement (3) - nombre de personnes accueillies la première année
PERSONNES / PARTENAIRES / CONCERTATION	<p>Opération du Pôle d'Excellence Rural</p> <p>Un Comité de Pilotage associera les partenaires financiers (Etat, Région, Département) ainsi que les acteurs de terrain (Mission Locale, ADIL, CFA, Centre médico-social, CCAS et CIAS).</p>
BUDGET ESTIMATIF	<ul style="list-style-type: none"> - 700 000 euros TOTAL - 208 000 euros Etat (PER) - 142 560 euros FEADER - 97 600 euros Région - 71 300 euros Département - 180 540 euros autofinancement



DÉFI	DÉFENDRE LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE
TITRE DE L'ACTION	CRÉATION DE MAISONS DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE
CONTEXTE	<p>Le regain démographique dans lequel se trouve le Pays avec une croissance de 1% par an implique l'arrivée de nouvelles populations. On assiste à un retour des jeunes ménages avec enfants. Parallèlement à l'installation de nouvelle population, le vieillissement va en s'accroissant avec une demande de soins croissante. Cette population composée à la fois d'enfants en bas âges pour les nouveaux arrivants et de personnes âgées doit pouvoir avoir accès à des soins de proximité si elle veut rester sur le territoire.</p> <p>Dans un contexte de pénurie nationale de médecins, le remplacement s'avère délicat : la clientèle n'a plus de valeur, les jeunes médecins fuient le milieu rural et les remplaçants sont difficiles à trouver. Les conditions d'exercices actuelles rendent fragiles la présence et le maintien de l'offre médicale sur le Pays, c'est pour cette raison que les élus ont souhaité accompagner l'émergence et la mise en œuvre de projets innovants à travers les maisons de santé pluridisciplinaires et l'observatoire de la santé du Pays. Le volet santé intégré au schéma de services du Pays a permis de suivre et d'analyser les évolutions dans ce domaine et d'anticiper des réponses adaptées au maintien de l'offre de soins. Les premiers projets accompagnés ont permis de conclure que la pratique collective était attractive, c'est pour favoriser ce mode d'organisation que les orientations de la mission santé ont été validées.</p> <p>Ces projets ne sont pas seulement une réponse à la désaffection pour l'exercice isolé mais bien l'opportunité de faire évoluer l'offre de soins du territoire de manière qualitative. Pour ce faire, la coordination des soins (réseaux, délégation de tâches, prise en charge de maladies chroniques ...), l'éducation sanitaire, l'émergence des nouvelles technologies peuvent fonder un projet innovant de coopération entre les professionnels libéraux.</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et accueillir les professionnels de santé - Mutualiser les moyens et coordonner l'exercice autour d'un projet de soins commun entre professions médicales pour garantir l'offre de soins de proximité
DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTENU, MÉTHODE, OUTILS)	<p>5 opérations de création ou d'extension de maisons de santé pluridisciplinaires sont proposées au Contrat de Pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 créations (Gabarret, Sore, Saint Justin, Saint Symphorien) - 1 extension (Pissos)
ECHÉANCIER	2009-2011
EFFETS POSITIFS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> - maintenir l'accès aux soins de premier recours sur le territoire, premier service exigé par une population - anticiper le maintien d'une activité libérale nécessaire pour répondre aux besoins de soins - mailler le territoire de structures de soins innovantes ouvrant la possibilité à l'expérimentation d'actions (télé médecine, réseau de soins...)



DÉFI	DÉFENDRE LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE
TITRE DE L'ACTION	CRÉATION DE MAISONS DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE
INDICATEURS D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de maisons de santé réalisées - nombre de médecins installés et remplacés suite à un départ - nombre de para médicaux installés (permanences et installation nouvelles) - nature des moyens mis en place pour améliorer la coordination des soins (DMP, expérimentation NTIC, réunions de concertations, éducation thérapeutique...)
PERSONNES / PARTENAIRES / CONCERTATION	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires institutionnels: Département des Landes, Région Aquitaine, État, Europe, MSA, CAF, URCAM, - Partenaires: professionnels de santé, Communautés de Communes, GIP télésanté Aquitaine,
BUDGET ESTIMATIF	800 000 euros sur 3 ans



DÉFI	DÉFENDRE LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE
TITRE DE L'ACTION	CRÉATION DE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE – PROJET DE LA CDC DU GABARDAN
DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTENU, MÉTHODE, OUTILS)	<p>La Communauté de Communes a décidé de construire un bâtiment à usage médical : la Maison de la Santé.</p> <p>Le projet sera construit sur un terrain appartenant à la Communauté situé à proximité de la maison de retraite. La superficie totale du rez-de-chaussée de la maison médicale est de 591m².</p> <p>Les prestataires médicaux représentent une diversité d'acteurs de la santé, tant dans le domaine du soin que dans celui de la rééducation et de la prévention: 3 médecins généralistes (dont un qui s'installe dans le cadre de ce projet), 2 infirmières, 1 kinésithérapeute, 1 orthophoniste, 1 psychologue, 1 réflexologue, 1 dentiste (qui intégrera les locaux en 2011) Les 3 derniers ne pratiquant pas actuellement sur le territoire et constituant donc un apport de nouveaux services à la population. A ceux là, s'ajoute un podologue qui a suivi la démarche depuis le début et qui poursuivra son installation dans la mesure où il trouvera un second podologue pour partager le cabinet avec lui.</p> <p>Les professionnels de santé réunis en association ont formalisé un projet collectif de soins en direction de la population: dossier médical partagé, travaux de coordination interdisciplinaire sur les maladies chroniques, réunions de concertation (cas difficiles), mise en œuvre de protocoles de soins....</p> <p>L'association créée par les praticiens devient locataire de la Communauté de Communes.</p>
ECHÉANCIER	2009 - Ouverture 2010
BUDGET ESTIMATIF	<p>Opération du Pôle d'Excellence Rural Total : 1 363 089 euros</p> <ul style="list-style-type: none"> - CDC Gabardan : 610 475 euros - PER : 98 726 euros - DDR: 255 069 euros - Région Aquitaine : 143 750 euros - Conseil Général des Landes : 255 069 euros

DÉFI	DÉFENDRE LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE
TITRE DE L'ACTION	CRÉATION DE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE – PROJET DE LA CDC DU PAYS D'ALBRET - SORE
DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTENU, MÉTHODE, OUTILS)	<p>La Communauté de Communes a décidé de rénover un bâtiment à usage médical : la Maison de la Santé. Ce projet sera réalisé dans le centre bourg de Sore au sein de l'actuel presbytère racheté par la commune. Il permettra d'accueillir le cabinet infirmier, deux médecins généralistes, 1 kinésithérapeute et 1 podologue. Le projet sera conçu en articulation avec le nouvel EHPAD.</p> <p>Ce projet a fait l'objet d'une ébauche architecturale (APD).</p> <p>Les prestataires médicaux se regroupent en association qui sera locataire de la CDC. Ils ont formalisé une charte et un projet collectif de soins incluant l'organisation et la coordination des soins en direction des patients. Ils souhaitent travailler sur l'échange d'information et les nouvelles technologies pour pallier l'isolement et l'éloignement important du canton de Sore des services hospitaliers et d'urgences. Un dossier médical partagé, une messagerie sécurisée, un intranet et une réflexion sur le partage de données avec les laboratoires et les hôpitaux sont envisagés. Des pratiques protocolées ainsi que des réunions de coordination entre les professionnels sont prévues dans le projet de soins. Le champ de la prévention et de l'éducation thérapeutique pourra faire partie des évolutions du fonctionnement de la MSP.</p>
ECHÉANCIER	2010
BUDGET ESTIMATIF	380 000 euros

DÉFI	DÉFENDRE LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE
TITRE DE L'ACTION	CRÉATION DE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE – COMMUNES DE SAINT JUSTIN
DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTENU, MÉTHODE, OUTILS)	Élus de la commune et professionnels de santé se réunissent pour bâtir un projet commun de Maison de Santé Pluridisciplinaire. Les professionnels : 3 médecins, (1 sur Labastide, 1 sur Saint Justin et 1 qui souhaite s'installer dans le cadre de ce projet), 2 infirmières, 1 psychologue, 1 kinésithérapeute et la pharmacie travaillent sur le projet collectif de soins qui pourrait les unir. La Société Civile de Moyens est la structure choisie qui deviendra locataire de la commune qui construit le projet.
ECHÉANCIER	2011

DÉFI	DÉFENDRE LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE
TITRE DE L'ACTION	CRÉATION DE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE – COMMUNE DE SAINT SYMPHORIEN
DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTENU, MÉTHODE, OUTILS)	La commune envisage de créer une maison de santé regroupant médecins, dentistes, orthophonistes, psychologue, infirmières et assistante sociale sur un terrain proche de la maison de retraite. Ils assureront le financement final par un loyer vente. Ce projet serait le premier à voir le jour sur la partie sud-girondine du Pays. Une orthophoniste supplémentaire et une psychologue s'installent dans le cadre de ce projet.
ECHÉANCIER	2011

DÉFI	DÉFENDRE LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE
TITRE DE L'ACTION	EXTENSION DE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE – PROJET DE LA CDC DE PISSOS
DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTENU, MÉTHODE, OUTILS)	La MSP souhaite réaliser une extension pour permettre d'accueillir une sage-femme ainsi qu'un couple de kinésithérapeutes. C'est l'occasion de travailler sur l'approfondissement de la réflexion et des modalités de travail entre les professionnels. Il s'agirait d'établir un projet de soins en direction de la population qui valorise les pratiques en cours et aille plus loin dans les pratiques professionnelles (protocoles, réunion de coordination autour de patients, formation d'un médecin au tutorat de maître de stage).
ECHÉANCIER	2011

DÉFI	DÉFENDRE LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE
TITRE DE L'ACTION	CRÉATION D'UNE STRUCTURE MULTI-ACCUEIL À HONTANX
MAÎTRE D'OUVRAGE	COMMUNE DE HONTANX
CONTEXTE	<p>Le diagnostic réalisé dans le cadre du Schéma territorial de Services avait mis en valeur la relative bonne couverture du territoire en équipements d'accueil de loisirs et des carences localisées en matière d'accueil de la petite-enfance. En parallèle, l'observation dynamique de la démographie du territoire démontre la nécessité d'adapter l'offre existante à l'accueil de nouvelles familles sur le territoire. En effet, des besoins plus importants émergent concernant la prise en charge des enfants en dehors du temps scolaire, pour tenir compte du défaut de soutien familial de la plupart des nouveaux habitants et en raison des contraintes d'organisation du temps de travail (allongement des temps de déplacement domicile - travail, horaires décalées etc.).</p> <p>De plus, par ses effets dévastateurs sur l'économie et les ressources locales, la tempête Klaus du 24 janvier, risque d'aggraver les conséquences sociales de la crise économique mondiale et peut faire peser à plus ou moins long terme une menace sur l'attractivité du territoire.</p> <p>Face à ces constats, l'amélioration quantitative et qualitative de l'offre de service enfance-jeunesse est considérée comme une priorité par les élus du territoire, pour favoriser l'installation durable des nouveaux habitants, grâce à une offre de services de proximité de qualité.</p>
OBJECTIFS	Stimuler l'égalité des chances (orientation 4 du schéma territorial de services – volet enfance-jeunesse), en développant l'offre d'accueil de la petite-enfance.
DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTENU, MÉTHODE, OUTILS)	<p>L'offre d'accueil existante sur le canton de Villeneuve-de-Marsan arrive à saturation. Le taux de fréquentation de la Halte-Garderie itinérante est particulièrement élevé et les assistantes maternelles ne parviennent pas à répondre à toute la demande. Le RPI de Hontanx, Bourdalat et Saint Gein a assumé une partie des besoins en accueillant des enfants de moins de trois ans mais la pression démographique l'oblige à se recentrer sur les plus de 3 ans.</p> <p>Afin de répondre à ces nouveaux besoins, la Commune de Hontanx, en lien avec les deux autres communes du RPI, prévoit de créer un « jardin d'enfants », dont la gestion sera assurée par l'association Lous Petits Esberits, dans le cadre du Contrat Enfance-Jeunesse du Nord-Est Landais. Cette structure, d'une capacité de 13 places, s'adressera à des enfants de 18 mois à 4 ans et sera ouverte du lundi au vendredi.</p>



DÉFI	DÉFENDRE LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE
TITRE DE L'ACTION	CRÉATION D'UNE STRUCTURE MULTI-ACCUEIL À HONTANX
DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTENU, MÉTHODE, OUTILS)	<p>Le lieu d'accueil retenu est une salle déjà existante contiguë au groupe scolaire et qui devra faire l'objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une mise aux normes pour accueillir des enfants de 18 mois à 4 ans - d'une extension de 20 m² pour la salle d'accueil. <p>Cet équipement sera composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de deux structures d'activités motrices (intérieure et extérieure) - d'une salle de sieste - d'une salle d'accueil
ECHÉANCIER	2009
EFFETS POSITIFS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> - une meilleure intégration des nouveaux habitants - une meilleure qualité de vie
INDICATEURS D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'enfants accueillis (objectif : 30 / an) - nombre d'emplois créés (prévus :4 ETP : 1 éducateur de jeunes enfants, une auxiliaire de puériculture, un aide éducateur) - taux de fréquentation en heures /enfant (objectif : 70%)
PERSONNES / PARTENAIRES / CONCERTATION	<p>Commission Services du Pays des Landes de Gascogne CAF des Landes DRDJS, Région, Départements Association Lous Petits Esberits</p>
BUDGET ESTIMATIF	<p>Coût total (travaux, honoraires et équipements) : 1 41 186 euros HT</p> <p>Aide CG 40 : 27 000 euros (19%)</p> <p>Aide CAF 40 : 112 500 euros (80%)</p> <p>Autofinancement : 1 686 euros (1%)</p>

DÉFI	DÉFENDRE LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE
TITRE DE L'ACTION	ETUDE DE FAISABILITÉ D'UN SERVICE INNOVANT D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE
MAÎTRE D'OUVRAGE	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS MORCENAI
CONTEXTE	<p>Le diagnostic réalisé dans le cadre du Schéma territorial de Services avait mis en valeur la relative bonne couverture du territoire en équipements d'accueil de loisirs et des carences localisées en matière d'accueil de la petite-enfance. En parallèle, l'observation dynamique de la démographie du territoire démontre la nécessité d'adapter l'offre existante à l'accueil de nouvelles familles sur le territoire. En effet, des besoins plus importants émergent concernant la prise en charge des enfants en dehors du temps scolaire, pour tenir compte du défaut de soutien familial de la plupart des nouveaux habitants et en raison des contraintes d'organisation du temps de travail (allongement des temps de déplacement domicile - travail, horaires décalées etc.).</p> <p>De plus, par ses effets dévastateurs sur l'économie et les ressources locales, la tempête Klaus du 24 janvier, risque d'aggraver les conséquences sociales de la crise économique mondiale et peut faire peser à plus ou moins long terme une menace sur l'attractivité du territoire.</p> <p>Face à ces constats, l'amélioration quantitative et qualitative de l'offre de service enfance-jeunesse est considérée comme une priorité par les élus du territoire, pour favoriser l'installation durable des nouveaux habitants, grâce à une offre de services de proximité de qualité.</p>
OBJECTIFS	Stimuler l'égalité des chances (orientation 4 du schéma territorial de services – volet enfance-jeunesse), en développant l'offre d'accueil de la petite-enfance.
DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTENU, MÉTHODE, OUTILS)	<p>L'étude vise à compléter l'étude des besoins réalisés par le CREDOC en 2006.</p> <p>Le seul service d'accueil des 0 – 3 ans offert sur le canton de Morcenx est proposé par les Assistantes maternelles agréées. On en recense 34, qui ont une capacité totale d'accueil de 93 places</p> <p>Dans le cadre de cette étude, les élus locaux souhaitent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - préserver l'emploi des assistantes maternelles et les accompagner dans leur professionnalisation - éviter de polariser le territoire, en créant un service fixe sur Morcenx, la commune centre - améliorer l'accès à l'emploi et les conditions de vie, en répondant aux besoins de garde sur des horaires atypiques.
ECHÉANCIER	2009-2010
EFFETS POSITIFS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> - une meilleure intégration des nouveaux habitants - une meilleure qualité de vie



DÉFI	DÉFENDRE LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE
TITRE DE L'ACTION	ETUDE DE FAISABILITÉ D'UN SERVICE INNOVANT D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE
INDICATEURS D'ÉVALUATION	Création d'un nouveau service
PERSONNES / PARTENAIRES / CONCERTATION	Commission Services du Pays des Landes de Gascogne CAF des Landes, MSA des Landes Partenaires institutionnels : DRDJS, Région, Départements,
BUDGET ESTIMATIF	A définir

DÉFI	DÉFENDRE LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE
TITRE DE L'ACTION	DÉVELOPPEMENT DES SERVICES ENFANCE - JEUNESSE
CONTEXTE	<p>Le diagnostic réalisé dans le cadre du Schéma territorial de Services avait mis en valeur la relative bonne couverture du territoire en équipements d'accueil de loisirs et des carences localisées en matière d'accueil de la petite-enfance. En parallèle, l'observation dynamique de la démographie du territoire démontre la nécessité d'adapter l'offre existante à l'accueil de nouvelles familles sur le territoire. En effet, des besoins plus importants émergent concernant la prise en charge des enfants en dehors du temps scolaire, pour tenir compte du défaut de soutien familial de la plupart des nouveaux habitants et en raison des contraintes d'organisation du temps de travail (allongement des temps de déplacement domicile - travail, horaires décalées etc.).</p> <p>De plus, par ses effets dévastateurs sur l'économie et les ressources locales, la tempête Klaus du 24 janvier, risque d'aggraver les conséquences sociales de la crise économique mondiale et peut faire peser à plus ou moins long terme une menace sur l'attractivité du territoire.</p> <p>Face à ces constats, l'amélioration quantitative et qualitative de l'offre de service enfance-jeunesse est considérée comme une priorité par les élus du territoire, pour favoriser l'installation durable des nouveaux habitants, grâce à une offre de services de proximité de qualité.</p>
OBJECTIFS	<p>Stimuler l'égalité des chances (orientation 4 du schéma territorial de services – volet enfance-jeunesse), d'une part en améliorant les conditions d'accueil des enfants et des adolescents en dehors du temps scolaire et d'autre part en développant l'offre d'accueil de la petite-enfance.</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTENU, MÉTHODE, OUTILS)	<p>5 projets s'inscrivent dans cet objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 projets de construction de pôle enfance-jeunesse sur les cantons de Gabarret (étude de préfiguration en 2009-2010) et de Saint Symphorien. Face à l'augmentation du nombre d'enfants accueillis, les locaux actuels ne permettent plus un accueil satisfaisant des enfants. Il s'agit soit de locaux scolaires, soit de préfabriqués. <p>Au-delà d'une portée symbolique positive, la construction d'équipements dédiés à l'accueil de loisirs permettra d'inscrire dans la durée la politique familiale sur ces territoires et de l'envisager de façon plus globale (avec le développement de nouveaux services dans les mêmes locaux, comme par exemple des Lieux d'accueil Parents Enfants).</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 projets d'amélioration ou de création de services petite enfance : la création d'une structure multi-accueil à Hontanx et une étude faisabilité sur un service d'accueil innovant pour le Morcenais. <p>La structure multi-accueil permettra de compléter l'offre de garde sur un territoire particulièrement concerné par l'accueil de nouvelles familles, du fait de sa proximité avec l'agglomération montoise.</p> <p>L'étude petite enfance sur le Pays Morcenais vise à imaginer un concept innovant d'accueil, en tenant compte des spécificités du monde rural (distance entre les communes, dispersion des habitants) et les contraintes particulières de certaines activités professionnelles fortement présentes sur le canton (activités saisonnières, professions médicales, éducatives et para-médicales).</p>



DÉFI	DÉFENDRE LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE
TITRE DE L'ACTION	DÉVELOPPEMENT DES SERVICES ENFANCE - JEUNESSE
ECHÉANCIER	2009-2011
EFFETS POSITIFS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> - une meilleure intégration des nouveaux habitants - une meilleure qualité de vie
INDICATEURS D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - nombre et nature des projets réalisés - nombre de familles potentiellement visées par chaque projet - amélioration des taux d'occupation sur les ALSH
PERSONNES / PARTENAIRES / CONCERTATION	<ul style="list-style-type: none"> - Commission Services du Pays des Landes de Gascogne - CAF des Landes et de la Gironde, MSA des Landes et de la Gironde - Partenaires institutionnels : DRDJS, Région, Départements,
BUDGET ESTIMATIF	<p>Coût total estimatif : 1 500 000 euros HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - FEADER : 300 000 euros - Etat : 150 000 euros - Région : 225 000 euros - Départements : 150 000 euros - Autres publics : 375 000 euros - Autofinancement : 300 000 euros

DÉFI	DÉFENDRE LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE
TITRE DE L'ACTION	CRÉATION DE SERVICES POUR L'ACCUEIL, L'HÉBERGEMENT ET LE MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES
<p>CONTEXTE</p>	<p>L'évolution du vieillissement de la population et l'augmentation de la dépendance posent des questions cruciales en terme de solidarité et notamment d'augmentation des services à la personne. Les personnes de plus de 75 ans vivent à domicile et peuvent avoir besoin de faire appel à des services d'aide à la personne (aide ménagère, portage de repas, soins à domicile....). Par ailleurs, pour les personnes ne pouvant plus rester à leur domicile ou dans leur famille, il y a nécessité de créer des équipements adaptés intégrant aussi bien l'évolution de nouvelles pathologies (type Alzheimer) que des structures adaptées notamment pour l'accueil de personnes handicapées vieillissantes. Il s'agit d'harmoniser et de diversifier les réponses sur le territoire.</p>
<p>OBJECTIFS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir la solidarité entre les générations et les personnes fragilisées - Adapter, diversifier et améliorer les services face à la tendance au vieillissement de la population
<p>DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTENU, MÉTHODE, OUTILS)</p>	<p>Il s'agit d'anticiper et d'accompagner la création de services adaptés au vieillissement de la population. Vieillir chez soi dans son cadre familial est le souhait d'une majorité de personnes âgées. Toutefois, lorsque survient la dépendance, un dispositif diversifié d'accompagnement et de soins doit être mis en place afin de soutenir les personnes âgées et leur famille dans les actes de la vie quotidienne.</p> <p>A cette fin, 2 projets sont identifiés:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la maison d'accueil de jour sur la Communauté de Communes de Villeneuve de Marsan : dimensionnée pour accueillir 6 personnes âgées journalièrement, encadrées par 2 auxiliaires de vie et avec des interventions ponctuelles d'une infirmière. Cette solution alternative permettrait de maintenir les personnes à domicile et de retarder l'entrée en maison de retraite. Le projet serait attaché à la maison de retraite dans le centre de Villeneuve de Marsan. - l'aménagement d'un pôle de services sur la Communauté de Communes de la Haute Lande: elle souhaite aménager un nouvel espace d'accueil pour les bureaux des services de la CDC et les services d'aides à domicile du CIAS de la Haute Lande. Cet aménagement permettra une meilleure visibilité des services dont les habitants peuvent disposer, un accueil du public de qualité et une meilleure organisation des services. Les personnes âgées de plus de 60 ans, les personnes handicapées sont concernées par les services d'aides. Ils contribuent à la préservation de l'autonomie de la personne en lui permettant de continuer à vivre à son domicile et en conservant ses habitudes de vie et ses liens sociaux et familiaux. Ce service compte 200 bénéficiaires et emploie 49 agents sociaux d'aide à domicile.



DÉFI	DÉFENDRE LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE
TITRE DE L'ACTION	CRÉATION DE SERVICES POUR L'ACCUEIL, L'HÉBERGEMENT ET LE MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES
ECHÉANCIER	2011
EFFETS POSITIFS ATTENDUS	Assurer aux personnes âgées un ensemble de services adaptés aux besoins qu'ils rencontrent, améliorer les conditions de vie
INDICATEURS D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et nature des services et structures créés pour les PA et PH - Nombre de bénéficiaires - Taux d'équipements par rapport aux moyennes départementales
PERSONNES / PARTENAIRES / CONCERTATION	Conseil Général, MSA,
BUDGET ESTIMATIF	200 000 euros CDC de Villeneuve de Marsan



TABLEAUX FINANCIERS

CONTRAT DE PAYS 2010-2012 TABLEAU PREVISIONNEL

AXE 1 : PRESERVER L'IDENTITE FORESTIERE

Opération	Maître d'ouvrage	Estimation prévisionnelle	Financement										Année
			Europe		Etat		Region		Départements		Maître d'Ouvrage		
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	
Paysage													
Aide replantation de végétaux	Communes	300 000	15%	45 000	15%	45 000	15%	45 000	15%	45 000	40%	120 000	2010 2011
	Particuliers	400 000	15%	60 000			15%	60 000			70%	280 000	2010 2011
Conseil paysagiste	Pays (convention Caue, Parc)	70 000	50%	35 000	15%	10 500	15%	10 500			20%	14 000	2010 2011
Sensibiliser à l'identité	Pays, parc, collectivités, associations	50 000	50%	25 000			15%	7 500	15%	7 500	20%	10 000	2010 2011
Ingénierie remembrement	Organisme foncier	60 000	50%	30 000			30%	18 000			20%	12 000	2010 2011
Innover dans le mobilier urbain (étude)	Collectivités, Pays, Parc	20 000	50%	10 000			30%	6 000			20%	4 000	2010 2011
Soutien exceptionnel à la voirie bitumée communale et communautaire (pour mémoire)	Communes, CDC	21 000 000											2010 2011
Éco-initiatives													
Éco-lotissement - étude conception (mémoire)	Commune de Garein	45 000	20%	9 000			20%	9 000	30%	13 500	30%		2008 2009
Éco-communauté (ingénierie)	Cd villandraut	20 000	55%	11 000					25%	5 000	20%	4 000	2010
Patrimoine													
Création d'un quillier (mémoire)	Commune Perquie	183 530			19%	35 290	13%	23 546	14%	26 482	54%	98 202	2009
Aménagements cercles (4 projets)	Communes, associations	50 000					20%	10 000	20%	10 000	60%	30 000	2010 2012



CONTRAT DE PAYS 2010-2012 TABLEAU PREVISIONNEL

AXE 1 : PRESERVER L'IDENTITE FORESTIERE

Opération	Maître d'ouvrage	Estimation prévisionnelle	Financement											Année
			Europe		Etat		Region		Départements		Maitre d'Ouvrage			
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant		
Actions sur l'espace														
Charte forestière	Pays Landes de Gascogne													2010
Agenda 21 (plan climat, ingénierie)	Pays Landes de Gascogne													2010
Actions sur l'habitat														
étude sth (mémoire)	Pays Landes de Gascogne	109 325	11%	11 550	23%	25 000	18%	20 000	23%	25 000	25%	27 775		2009
opah Ingénierie	Pays Landes de Gascogne	180 000									20%			2010 2012
opah Investissements	Particuliers													2010 2012
opérations PLH	Communes, CDC													2010 2012
Logements communaux (pour mémoire)	30 communes													2009 2012
Equipements culturels														
création salle spectacle	cdc albret	700 000												2011 2012
création salles culturelles	cdc Villeneuve													2011
	communes de Bazas	400 000												2011 2012
modernisation cinémas	cdc roquefort	150 000												2010
	commune de Bazas	100 000							22%	22 361				2010
Sous-total AXE 1		23837855		236 550		115 790		209 546		154 843		599 977		

CONTRAT DE PAYS 2010-2012 TABLEAU PREVISIONNEL

AXE 2 : PALLIER L'IMPACT DE LA TEMPÊT EN STIMULANT LA DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE

Opération	Maître d'ouvrage	Estimation prévisionnelle	Financement												Année
			Europe		Etat		Region		Départements		Autres publics		Maître d'ouvrage		
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	
Actions innovantes	Création d'un Ecopôle (1er tranche)	CDC Captieux Grignols			30%	240 000			30%	240 000			20%	160 000	2010
	Etude : «(les tic source de développement économique : quelle stratégie pour le Pays)»	Pays Landes de Gascogne		50%	25 000			30%	15 000				20%	10 000	2010
	Energies renouvelables : étude développement éolien	Syndicat mixte (cdc haute-lande/ Morcenx, commune Rions des landes)	18 000	14%	2 520			66%	11 880			-	20%	3 600	2010
	Création ferme photovoltaïque expérimentale(pour mémoire)		13 356 000		2 400 000										2009 2010
	Etude ressources humaines sur l'ensemble du Pays	Pays Landes de Gascogne	45 000	50%	22 500	30%	13 500						20%	9 000	2010
Actions structurantes	zones d'accueils d'entreprises	CdC (villeneuve, morcenx, haute-lande, gabarret, roquefort, pissos)	3 500 000			30%	1 050 000	10%	350 000	30%	1 050 000		30%	1 050 000	2010 2012
	OCM élargie	Pays Landes de Gascogne													2010 2012
	ingénierie												20%		
	opérations collectives		225 000												
	investissements														
	Projets éco-tourisme	pour mémoire													
Sous-total AXE 2			17 994 000		2 450 020		1 303 500		376 880		1 290 000		-	1 232 600	

CONTRAT DE PAYS 2010-2012 TABLEAU PREVISIONNEL

AXE 3 : POURSUIVRE L'OFFRE DE SERVICES DE PROXIMITE

Opération	Maître d'ouvrage	Estimation prévisionnelle	Financement												Annee	
			Europe		Etat		Region		Départements		Maitre d'Ouvrage		Autres publics			
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant		
Actions innovantes	Hébergement pilote pour personnes âgées (domotique)	Commune Labrit ou CDC Albret														2011
	réseau professionnel territorial enfance-jeunesse	Pays landes de Gascogne	20 000	55%	11 000			25%	5 000			20%	4 000			2010 2012
	réseau fibre optique (pour mémoire)	commune Morcenx	416 593	26%	108 408			18%	75 000	14%	60 000	42%	173 185			2009
	pôle numérique	Pays landes de Gascogne	130 000	50%	65 000			30%	39 000			20%	26 000			2010 2012
	hôtel social (pour mémoire)	commune de Morcenx	700 000	20%	142 560	30%	208 000	14%	97 600	10%	71 300	26%	180 540			2009
	pojet pilote défense incendie urbain (eau d'irrigation)	sivom bazadais	640 000													2010



CONTRAT DE PAYS 2010-2012 TABLEAU PREVISIONNEL

AXE 3 : POURSUIVRE L'OFFRE DE SERVICES DE PROXIMITE

Opération	Maître d'ouvrage	Estimation prévisionnelle	Financement												Annee	
			Europe		Etat		Region		Départements		Maitre d'Ouvrage		Autres publics			
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant		
Santé																
création de Maison de Santé (pour mémoire)	cdc gabardan	1 363 089			26%	353 795	11%	143 750	19%	255 069	45%	610 475				2009
création de Maison de Santé	cdc: albret, pisisos, communes: st symphorien, st justin	800 000	20%	160 000	20%	160 000	20%	160 000	20%	160 000	20%	160 000				2010 2012
Jeunesse																
création d'un multi accueil (pour mémoire)	Commune d'Hontanx	141 186								13%	27 000	1%	1 686	80%	112 500	2009
construction de pôles enfance-jeunesse	CDC Gabardan CDC Roquefort CDC Paroupien	1 500 000	20%	300 000	10%	150 000	15%	225 000	10%	150 000	20%	300 000	25%	375 000		2011 2012
Etude service innovant accueil petite enfance	CDC Morcenais															2010
Personnes âgées																
Maison d'accueil de jour	CDC Villeneuve de Marsan	200000	20%	40 000			20%	40000	20%	40000	40%	80000				2011
Aménagement pôle service	CDC Haute Lande															2011
Sous-total AXE 3		5 910 868		826 968		871 795		785 350		763 369		1 535 886		487 500		
TOTAL GENERAL PREVISIONNEL		47 742 723		513 538		2 291 085		1 371 776		2 208 212		3 368 463		487 500		

Actions structurantes



TEMPÊTE DU 24 JANVIER 2009 > Déclaration des élus

Les élus du Pays des Landes de Gascogne, réunis en Assemblée Générale, ce 20 février 2009, ont débattu des impacts de la tempête du 24 janvier 2009 qui a touché l'ensemble des 118 communes du territoire, concerné 60 000 habitants et abattu au moins 200 000 hectares de forêt, soit près de la moitié de l'espace forestier du Pays. Ils ont aussi témoigné de l'urgence à laquelle ils ont dû faire face dans des conditions difficiles et avec des moyens limités (70% des communes comptant moins de 500 habitants).

A l'issue des échanges, et après avoir rendu hommage à l'ensemble de la population et aux équipes de secours professionnelles et bénévoles, qui se sont dévoués sans compter pour rétablir au plus vite les conditions d'une vie normale : **Les élus, à l'unanimité, ont décidé d'adopter la déclaration suivante :**

Les élus expriment leurs préoccupations concernant les conséquences de cette catastrophe,

d'une part, pour les acteurs du territoire :

- les sylviculteurs et les propriétaires forestiers, dont le travail de gestion forestière est anéanti et le patrimoine forestier en partie détruit (l'équivalent de 7 années d'exploitation),
- l'ensemble des chefs d'entreprises et des salariés, en particulier ceux de la filière bois, confrontés à un avenir difficile,
- les habitants, attachés à la forêt et qui, face à un paysage dévasté, ont perdu pour longtemps une partie d'eux-mêmes et ont subi un traumatisme profond.

et d'autre part, pour l'avenir du territoire, étant donné :

- l'impact sur l'attractivité économique, touristique et démographique,
- la dégradation d'un paysage, fondement de l'identité de ce territoire,
- les risques d'altération de la qualité environnementale (eau, sol, faune, flore),

• l'atteinte portée aux fonctions écologiques de la forêt (fixation du CO2, etc.),

• les menaces qui peuvent peser sur la cohésion sociale et territoriale,

• la perte importante de ressources fiscales ou patrimoniales pour les Communes (perte du produit forestier estimée à 3,5 voire 4 millions d'euros par an), cumulée avec des nouvelles charges (voirie, etc.).

Face à ces constats, les élus sont convaincus que le massif forestier :

• doit rester le support principal de l'activité économique du territoire,

• est aussi la référence identitaire des Landes de Gascogne, confortée par la présence du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne,

• est le facteur principal de l'attractivité démographique du Pays des Landes de Gascogne, en raison du cadre de vie particulier qu'il a façonné.

.../...

TEMPÊTE DU 24 JANVIER 2009
> Déclaration des élus

.../...

et affirmer solennellement :

• leur volonté de **préserver la vocation forestière de cet espace**, au nom des intérêts économiques, sociaux, paysagers, environnementaux, écologiques et culturels,

• leur détermination à tout mettre en œuvre pour soutenir le développement démographique et pour maîtriser l'occupation de l'espace,

• leur engagement à poursuivre une démarche collective pour stimuler un nouvel élan sur ce territoire.

Les élus seront aussi attentifs à ce que toute action entreprise tienne compte de ces impératifs et qu'elle n'aille pas à l'encontre des efforts pour restaurer l'identité de cet espace.

Confrontés à la gravité de la situation, et conscients de l'ampleur de l'effort à engager, les élus :

• invitent les partenaires à bâtir ensemble et le plus rapidement possible un programme d'actions,

• font appel à la solidarité forte et durable de l'Union européenne, de la France, de la Région Aquitaine, des Départements des Landes et de la Gironde, pour les soutenir et les accompagner,

• souhaitent que les acquis de développement, résultat de 30 années d'effort, soient préservés et que le territoire puisse conforter sa revitalisation. ■

Vendredi 20 Février 2009
Les élus du Pays des Landes de Gascogne

> Le Pays : 118 communes, une déclaration

Arengosse, Argelouse, Arjuzanx, Arthez d'Armagnac, Arue, Arx, Aubiac, Balzac, Baudignan, Bazas, Belhade, Béliès, Bernos-Beaulac, Betbezer d'Armagnac, Birac, Bourdalat, Bourideys, Bourriot-Bergonce, Brocas, Cachen, Callen, Candenx, Captieux, Cauvignac, Cazalis, Cazats, Cère, Commensacq, Cours les Bains, Créon d'Armagnac, Cudos, Escalans, Escaudes, Escourca, Estigarde, Gabarret, Gajac, Gans, Garein, Garrosse, Giscos, Gavalade, Grignols, Herré, Hontanx, Hastens, Labastide d'Armagnac, Labescau, Labouheyre, Labrit, Lacquy, Lagrange, Larfigue, Lavazan, Le Frêche, Le Nizan, Le Sen, Le Tuzan, Lencouacq, Lerm-et-Musset, Lesperon, Lignan de Bazas, Liposthey, Losse, Louchats, Lubbon, Lucmau, Luglon, Luxey, Maillas, Maillères, Mano, Marimbault, Marions, Masseilles, Mauvezin d'Armagnac, Montégut, Morcenx, Moustey, Naaillan, Onesse et Laharie, Origne, Ousse-Suzan, Parleboscq, Perquie, Pissas, Pompéjac, Préchac, Pujo Le Plan, Reijons, Rimbez-et-Baudiets, Roquefort, Sabres, Saint Côme, Saint Cricq Villeneuve, Saint-Gein, Saint-Gor, Saint-Julien d'Armagnac, Saint-Léger de Balsan, Saint-Michel de Castelnaud, Saint-Justin, Saint-Symphorien, Sainte-Foy, Sarbazan, Saugnac et Muret, Sauviac, Sendets, Sillas, Sindères, Solférino, Sore, Trensacq, Uzeste, Vert, Vielle-Soubiran, Villandraut, Villeneuve de Marsan, Ygos St Saturnin.

CONTRAT DE PAYS 2010-2012

Conception / Rédaction

Pays des Landes de Gascogne

Crédits photos

Pays des Landes de Gascogne / S.Z CG40

Impression

Imprimé par nos soins

© *Pays des Landes de Gascogne*

Tél. 05 58 04 43 43 - Fax. 05 58 04 43 40

www.pays-landesdegascogne.org



>> Coordonnées

Pays des Landes de Gascogne
Place de la Mairie - BP 1
40 630 SABRES

Tél. 05 58 04 43 43
www.pays-landesdegascogne.org